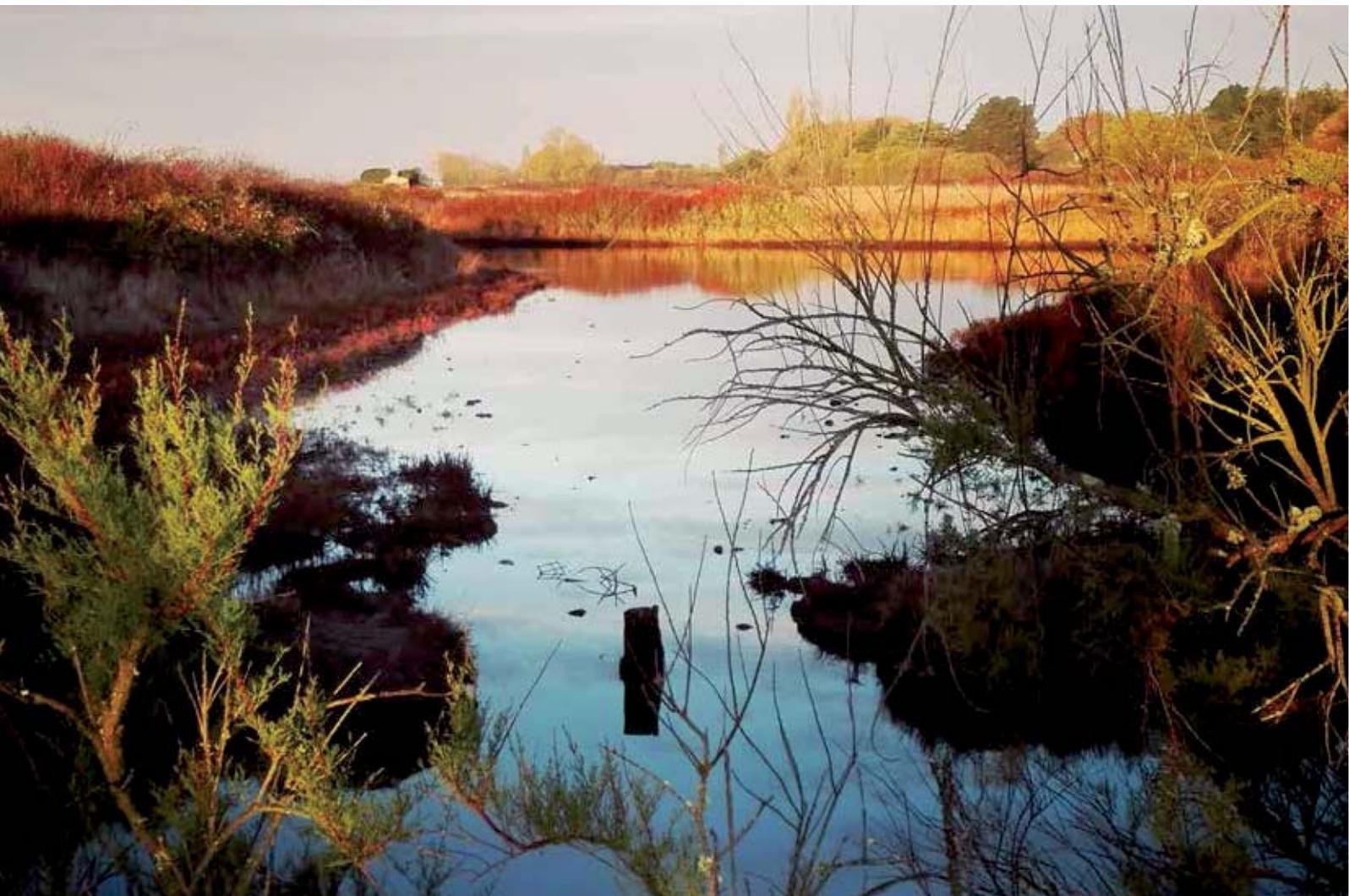


L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR-SUR-MER



LE MARAIS DE BEAUVOIR SUR MER À L'APPROCHE DE L'HIVER



Janvier - Mars 2017 - Numéro 144

Belvérites, Belvéritins,

Une nouvelle année débute, occasion pour moi de revenir sur les réalisations de l'année passée.

En 2016, nos moyens financiers étant plus restreints, nous avons dû retarder certains aménagements. Néanmoins, je vous rappelle les plus importants : nous avons terminé la réfection du réseau pluvial Rue Geoffroy afin d'améliorer l'écoulement des eaux qui nous posait un gros souci dans ce secteur, aménagé un rond-point à l'entrée de la zone artisanale du Clos St Antoine, aménagé l'extension du cimetière et créé un ossuaire.

Différents travaux d'entretien ont été réalisés par nos services techniques : par exemple, la toiture du restaurant scolaire, l'aménagement paysager de la Rue des Sables vers la Rue de l'Estran, le curage du réseau pluvial de la Route des Sables suite aux problèmes d'écoulement de pluvial de l'hiver dernier et l'aménagement des nouveaux bureaux de la Police Municipale. Les services techniques ont aussi passé beaucoup de temps cette année à désherber manuellement les rues de la commune, puisque la loi nous demande de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, pour à terme, ne plus en utiliser. Pour cela, ils ont aussi bénéficié de l'aide de jeunes saisonniers pendant l'été.

D'autres chantiers ont été réalisés par des entreprises ou sont en cours de réalisation, comme la reprise et l'étanchéité du bardage translucide côté Nord de la salle omnisports, la mise en place d'un modulaire au complexe sportif pour les Archers du Pays du Gois ou encore l'aménagement des locaux administratifs de l'ancienne usine Bénèteau pour y accueillir différentes associations. Ces travaux vont se terminer à la fin du premier trimestre. Les deux bureaux de vote se trouvant actuellement à la salle omnisports vont être transférés dans ces locaux. J'en profite pour vous annoncer que, par délibération du conseil municipal, le secteur a été dénommé «Parc d'Activités La Rose des Vents».

En 2016, nous avons commencé à commercialiser des parcelles pour 2 entreprises dans la Zone artisanale du Clos St Antoine. Plusieurs autres nous ont contactés pour des projets d'installation. Depuis le 1^{er} janvier dernier, la compétence économique devenant intercommunale, les entreprises qui souhaiteraient s'installer dans les zones économiques communales devront s'adresser à Challans Gois Communauté.

Malgré un contexte économique compliqué, notre commune de Beauvoir sur Mer reste dynamique, et cela ne pourrait être le cas sans l'implication de nos différents partenaires associatifs, professionnels et institutionnels. C'est sur ces mots que je vous présente, ainsi qu'à vos familles, mes vœux de bonheur et de réussite dans vos projets personnels, associatifs et professionnels, pour 2017.



Le Maire
Jean-Yves BILLON



Vie du conseil
page 4



Vie municipale
page 22



Vie en développement
page 28



Vie associative
page 30



Vie pratique
page 38



Agenda
page 39

L'Aluette

Magazine trimestriel

Directeur publication : Jean-Yves BILLON

Nombre d'exemplaires : 2400

Conception et impression : Imprimerie du Marais

Photothèque :

Services municipaux et diverses associations

Mairie de Beauvoir :

Place de l'Hôtel de Ville - BP 46

85230 Beauvoir sur Mer

Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Cérémonie des vœux du Maire



Discours de Jean-Yves Billon, Maire de Beauvoir sur Mer, lors de ses vœux à la population le 9 janvier 2017

Près de 400 personnes se sont rassemblées à l'occasion de la traditionnelle cérémonie au cours de laquelle Monsieur le Maire présente ses vœux.

Avant de commencer son discours, Jean-Yves Billon a tenu à rendre hommage à Jo Cesbron, décédé brutalement en ce début d'année (voir page 26). L'assemblée a observé une minute de silence en sa mémoire. Après la projection d'un film retraçant tous les temps forts de l'année 2016 sur la commune, Gwénaëlle Léostic, Directrice Générale des Services, les membres du Conseil Municipal des Enfants et Denis Tesson, 1^{er} Adjoint au Maire, ont tour à tour formulé leurs vœux au Maire, au conseil municipal, aux associations et à la population belvédérine.

Au cours de son discours, Monsieur le Maire est revenu sur les réalisations 2016.

Il a précisé la situation des dossiers en cours tels que le **Plan Local d'Urbanisme** (PLU). Ce projet a été arrêté en novembre 2016 et va prochainement être soumis à enquête publique. Le Maire invite chacun à déposer ses remarques lors de cette période et à rencontrer le commissaire enquêteur afin que doléances et observations puissent être prises en compte avant son approbation.

Jean-Yves Billon regrette le déclassement de nombreux terrains à l'est du bourg en zone agricole, ce qui répond à une obligation législative

dans le cadre de la réduction de la consommation d'espaces naturels.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), quant à lui, impacte déjà les permis de construire en zone sensible. Trois zones ont été classées par les services de l'Etat.

Le dossier de **classement du Gois** n'a pas évolué et la proposition de la commission nationale des sites est attendue.

Le dossier de **défense contre la mer** évolue de façon très lente. Des travaux devraient débuter fin 2017 au Sud du Port du Bec.

De **nouvelles manifestations** telles que «Fête du jeu» et «Run and Bike» ont vu le jour en 2016 et ont remporté un franc succès. D'autres comme l'accueil des nouveaux arrivants et le forum des associations ont évolué.

Si 2016 fut une année bien chargée en projets, l'année 2017 s'annonce tout aussi intense avec de nombreux projets à venir qui pourront se réaliser en fonction de l'enveloppe budgétaire dégagée.

M. le Maire a notamment évoqué la reprise du **réseau pluvial de la Route des Sables** au printemps, la **rénovation de la salle polyvalente** à l'automne et la 1^{ère} tranche de l'église pour fin 2017.

Divers travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics sont également envisagés.

Les dossiers du PLU et de la **Résidence Séniors**, avec une partie locative et accessible aux personnes à revenus modestes, restent à finaliser. 2017 sera également l'année de la **conquête de la 3^{ème} fleur** du label «Villes et villages fleuris» et celle de la refonte du site internet de la commune.

Certains dossiers se poursuivront en 2018 tel que le projet de **restauration de l'église** qui dépend aussi des autorisations obtenues. Une

souscription publique est en cours de lancement avec la Fondation du Patrimoine.

Le regroupement des communautés de communes des pays de Challans et du Gois avec le rattachement de la commune de St Christophe du Ligneron est effectif depuis le 1^{er} janvier. Cette **nouvelle intercommunalité** a pris les **compétences obligatoires** suivantes : le tourisme, le traitement des déchets et l'économie.

Elle a également décidé de prendre au 1^{er} janvier 2017 la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). C'est donc elle qui exercera désormais la défense contre la mer sur notre littoral. D'autres compétences sont, quant à elles, **devenues communales** telles que l'enfance-jeunesse et le SIVU Gendarmerie (*plus de détails p.29*).

Tout en remerciant les équipes enseignantes et d'encadrement, Jean-Yves Billon a déploré la fermeture d'une classe à l'école publique du Gois pour l'année scolaire 2016-2017. Il espère pouvoir maintenir toutes les autres, ainsi que celles de l'école privée St Joseph et souhaite pouvoir ré-ouvrir une classe à l'école publique pour la rentrée prochaine.

Rétrospective de l'année 2016 :

- **23 naissances** : 8 garçons - 15 filles (18 en 2015)
- **59 décès** (65 en 2015)
- **13 mariages** (17 en 2015)
- **28 permis de construire** pour des maisons individuelles (21 en 2015)

3995

C'est le nombre total d'habitants à Beauvoir sur Mer estimé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2017.



Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 9 mai 2016

Schéma départemental de coopération intercommunale - Arrêté de projet de périmètre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 109/2015 du 14 décembre 2015 le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Préfet de Vendée et a proposé la création d'une nouvelle communauté de communes regroupant les trois actuelles communautés de communes du Pays du Gois, de l'île de Noirmoutier et d'Océan Marais de Monts.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet de Vendée a arrêté le SDCI le 29 mars 2016 et a pris, le 5 avril 2016, pour sa mise en œuvre, un arrêté portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ce dernier arrêté prévoit la fusion des communautés de communes du Pays du Gois et du Pays de Challans et l'extension du nouvel EPCI ainsi créé à la commune de Saint Christophe du Ligneron.

L'arrêté ayant été notifié aux services municipaux le 12 avril 2016, la commune de Beauvoir sur Mer dispose de 75 jours à compter de cette date pour se prononcer sur ce projet de périmètre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en vertu de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, pour pouvoir être mis en œuvre, ce projet doit recueillir l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant au moins la moitié de la population totale intéressée avec la nécessité de recueillir l'avis favorable de la commune dont la population est la

plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Isabelle BLANCHARD regrette qu'il n'y ait que deux communes littorales dans ce nouveau périmètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur le projet de périmètre défini par l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-104 du 5 avril 2016,

VOTE : OUI : 8 NON : 17

Subventions aux associations 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions au titre de l'exercice 2016. Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions aux associations ont été étudiées par la Commission finances dans sa séance du 2 mai 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Coop. scolaire maternel. publ. : 100 €
Coop. scolaire maternel. publ. : 3.000 €
Coop. scolaire primaire publique : 100 €
Coop. scolaire primaire publique : 3.000 €
Coop. scolaire primaire publique : 1.000 €
OGEC Saint-Gervais : 2 316,00 €
OGEC Saint-Joseph Challans : 579,00 €
Les Archers du Pays du Gois : 500 €
Banque Alimentaire de Vendée : 100 €
Secours Populaire Français : 100 €
Croix Rouge Délégation Challans : 100 €
La Cicadelle Club Nature : 100 €
Asso Française des Diabétiques : 100 €
Alcool Assistance Croix d'Or : 100 €
AMPAC : 500 €
ADMR : 21 924 €
L'Outil en Main : 300 €
Les Amis du Gois : 600 €
USM : 4.500 €
Asso Communale de Chasse : 300 €
Assistants Maternelles : 400 €
ACPG : 200 €
Canisport du Gois : 100 €
Le Vélo Belvéryn : 700 €
Les Chercheurs d'O du Gois : 200 €
FNATH Ass. des Accidentés de la Vie : 100 €

Secours Catholique : 100 €
FAVEC conjoints survivants : 100 €
Soleil d'Automne : 300 €
Tennis Club Belvéryn : 1.200 €
ACAB : 1.600 €
Shoto Karaté : 500 €
L'Océane Twirling : 3.000 €
France Kumano Dojo 1.000 €
ABCB : 2.300 €
ASCB 6.500 €
Team Comp. Ecuries Kalypso : 600 €
Ass Le Parlange : 300 €
Amicale des sapeurs-pompiers : 500 €
CCAS : 17.000 €

Département de la Vendée – Association de la commune au programme Eco-Pass 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dispositif Eco-Pass du Département de Vendée a pour objectif d'aider les ménages modestes à accéder à la propriété d'un logement.

Lors du vote de son budget prévisionnel 2016, le Département a souhaité réorienter le programme Eco-Pass vers le financement exclusif de l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'amélioration énergétique.

Dans ce cadre, le Département attribuera une aide financière forfaitaire de 1.500 € subordonnée à l'octroi par la commune du lieu d'implantation du projet d'une aide financière minimum de 1.500 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'associer à ce programme départemental.

Monsieur le Maire propose que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE), association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable procède à l'instruction des demandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la participation de la commune au programme Eco-Pass 2016 du Département selon les modalités ci-dessus exposées,
- décide de fixer l'aide de la commune à hauteur de 1.500 € par foyer et à 5 dossiers maximum par an, éligibles selon les critères suivants :
- les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- l'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990 en vue de leur occupation à titre de résidence principale,
- les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - ° de 25 % pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
 - ° de 40 % pour les logements acquis avec une étiquette E à «sans étiquette» (cas par exemple d'une grange),
- les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- les travaux devront être réalisés par des professionnels.
- autorise Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE du respect des critères ci-dessus mentionnés,

Aide à l'accession au logement neuf - passeport pour l'accession

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, en complément du dispositif départemental Eco-Pass, la commune conserve la possibilité d'aider les projets d'achat de terrain et de construction des ménages modestes afin de faciliter leur accession à un logement neuf.

Ce dispositif est d'ores-et-déjà mis en œuvre par d'autres communes sous le nom de «Passeport pour l'accession».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la création et la mise en œuvre d'une aide financière dans le

cadre d'un passeport pour l'accession au logement neuf,

- décide la mise en œuvre de cette aide pour un montant de 2.000 € par foyer, dans la limite de 5 dossiers par an, éligibles selon les critères suivants :
- les ressources du ménage ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- le ménage doit être primo-accédant au sens du Prêt à Taux Zéro,
- le ménage doit s'engager à construire un logement neuf respectant la réglementation thermique 2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale.
- autorise Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE du respect des critères ci-dessus mentionnés.

Location du Logement 2 Rue des Ecoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre en location le logement dont la commune est propriétaire au 2 de la Rue des Ecoles.

En effet, le percepteur n'utilisant pas son logement de fonction, le centre des finances publiques, qui paie les loyers, propose à la commune de le récupérer.

Il convient également de fixer un tarif de location de ce logement, d'une superficie d'environ 100 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en location le logement dont la commune est propriétaire au 2 de la Rue des Ecoles pour un montant de loyer de 1500 € par mois en juillet-août et de 200 € par semaine de septembre à juin,

Projet de création d'un pôle de santé - Définition des objectifs - Acquisition de la parcelle AH n°8

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de créer un pôle de santé sur le territoire de la commune, de préférence en centre-ville afin d'en faciliter l'accès.

Ce projet répond à la nécessité pour la commune de conserver une offre de soins dans un contexte de désertification médicale.

Ainsi, étant donné le départ prochain à la retraite d'un dentiste exerçant au 12 rue du 8 mai, la parcelle sur laquelle se situe le cabinet dentaire en question, cadastrée section AH n° 8, ainsi que les deux parcelles qui la jouxtent, cadastrées section AH n°14 et 15, sont pressenties pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles sont idéalement situées en centre-ville et se situent dans le périmètre du droit de préemption urbain défini par la délibération n° 59/1987 du 29 août 1987.

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner adressée le 15 février 2016 à la commune par la SCI DOMUS MEDIC, propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n° 8, comprenant un terrain d'une superficie de 952 m², un bâtiment à usage de cabinet dentaire d'une surface de 136 m² et d'un parking, libre d'accès, loué au cabinet médical se trouvant de l'autre côté de la rue, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ladite parcelle pour un montant de 180.000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AH n° 8 située au 12 rue du 8 mai, d'une superficie de 952 m², pour un montant de 180.000 € HT et précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Jury d'assises - Liste préparatoire des jurés pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés se fait par tirage au sort de 9 noms, à partir de la liste électorale.

Pour l'année 2017, suite au tirage au sort, la liste préparatoire du jury criminel se compose comme suit :

M. ANGIBAUD Michaël, M. BONNIN Patrice, M. DHELLEM Christian, M. LANDEAU Jean-Claude, Mme LEROY épouse GROISARD Catherine, M^{me} PHILIPPON épouse BOUGES Martine, Mme TROUSSE épouse HUET Christiane, Mme ANDRE épouse CHARRIER Corinne et M. BONNIN Vincent.

Projet de réalisation d'une voie de desserte reliant la Zone Artisanale du Clos Saint-Antoine à la Route de la Roche sur Yon – Définition des objectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de créer une voie de desserte reliant la zone artisanale du Clos Saint-Antoine à la route de la Roche sur Yon.

Ce projet répond à la nécessité de permettre la circulation des poids lourds sur une autre voie que l'actuel chemin de la Chèvre, inadapté à ce type de circulation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier toutes les opportunités permettant de réaliser ce programme d'intérêt général.

Ainsi, les parcelles cadastrées section AP n° 58, 59, 61, 62, 63, 64 et 65, section AR n° 22, 24 et 26, et section AN n° 32, 33, 34, 35, 36 et 37 sont pressenties pour la réalisation de ce projet, car idéalement situées le long du Chemin du Fief Robert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de création d'une voie de desserte entre la zone artisanale du Clos Saint-Antoine et la Route de la Roche-sur-Yon afin de faciliter la circulation des poids lourds,
- décide d'étudier toutes les opportunités permettant la réalisation de ce programme d'intérêt général, et notamment l'acquisition des parcelles cadastrées section AP n° 58, 59, 61, 62, 63, 64 et 65, section AR n° 22, 24 et 26, et section AN n° 32, 33, 34, 35, 36 et 37, car idéalement situées le long du Chemin du Fief Robert,

VOTE : OUI : 24 NON : 1
ABSTENTION : 1

Agence de services aux collectivités locales de Vendée (SPL) – Convention d'assistance technique de voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°89/2012 en date du 3 décembre 2012, la commune de Beauvoir sur Mer a adhéré à la Société Publique Locale « Agence de services aux collectivités locales de Vendée ».

Au titre de ses missions, la SPL peut mettre à disposition des communes membres ses compétences, notamment en matière d'ingénierie routière.

Dans ce cadre, la commune de Beauvoir sur Mer a demandé à la SPL son soutien technique pour des travaux de grosses réparations de la voirie communale et, à cet effet, a conclu avec elle en 2013 une convention d'assistance technique arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle convention d'assistance technique de voirie avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, pour une durée d'un an renouvelable une fois et pour un montant de 2.800 € HT,

SyDEV - Implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité – « Smart Grid Vendée »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le consortium «Smart Grid Vendée», coordonné par le SyDEV en partenariat avec ERDF, RTE, ALSTOM GRID, COFELY INEO, LEGRAND, ACTILITY et le CNAM est lauréat d'un appel à projet lancé par l'Agence de l'énergie et de la maîtrise de l'environnement (ADEME) en 2011, concernant les réseaux électriques intelligents.

Dans ce cadre, la commune de Beauvoir sur Mer a été choisie pour l'implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité sur des bâtiments ou de l'éclairage public. Cette action n'engendre aucun coût pour la commune.

Il convient d'autoriser le SyDEV ou les entreprises titulaires de marchés publics dans le cadre du projet «Smart Grid Vendée» à installer et exploiter des équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité et, à cet effet, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention avec le SyDEV pour l'implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité sur des bâtiments ou de l'éclairage public dans le cadre du consortium «Smart Grid Vendée»,

VOTE : OUI : 15 NON : 3
ABSTENTION : 8

SyDEV - Travaux d'éclairage du lotissement privé « Le Clos des Mûres »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à la demande du lotisseur, la SARL SOLIMMO, le SyDEV a entrepris de réaliser des travaux d'éclairage dans le lotissement «Le Clos des Mûres».



Ces équipements devant, par la suite, être transférés dans le patrimoine de la commune, il convient d'approuver la convention conclue par le SyDEV et la SARL SOLIMMO et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Cette action n'engendre aucun coût pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention conclue entre le SyDEV et la SARL SOLIMMO pour la réalisation des travaux d'éclairage du lotissement «Le Clos des Mûres».

Tableau des effectifs Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Dans la perspective de la saison estivale 2016, il est proposé de créer 12 emplois saisonniers, à raison de 12 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer 12 emplois saisonniers, à raison de 12 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2016.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Condoléances

Lecture des remerciements :

- de la famille THIBAUD suite au décès de M. Henri THIBAUD
- de la famille ROBARD suite au décès de Mme Renée ROBARD
- de la famille MOLLE suite au décès de M^{me} Adrienne MOLLE
- de la famille BONNIN suite au décès de M. René BONNIN

Association

- Remerciement de l'Association Don du Sang pour la présence et le soutien de la commune lors de l'accueil de la «Flamme de la Vie»

Compteur Linky

Madame Sandrine POUTHE souhaite que la commune se renseigne auprès du Sydev pour savoir à qui appartiennent les compteurs d'ERDF et faire la même demande pour connaître l'appartenance des compteurs d'eau.

Activités nautiques

Madame Sandrine POUTHE propose un rapprochement entre les écoles de Beauvoir Sur Mer et la Barre de Monts pour une activité catamaran, char à voile ou voile.

Stationnement des caravanes sur les terrains

Monsieur Stéphane DELAPRE soulève le fait que les caravanes recommencent à stationner illégalement sur les terrains et demande ce qu'envisage de faire la commune.

Les policiers municipaux surveillent au cas par cas et font des mises en demeure. Certains stationnements illégaux ont été signalés au Procureur de la République.

Stationnement d'un camion

Monsieur Stéphane DELAPRE considère que le petit camion vert du saunier situé à l'entrée de Beauvoir sur Mer n'est pas en bon état et ne donne pas une belle image des marais.

Il faudrait lui proposer de faire une salorge.



Nettoyage balise de l'aérodrome

Il a été demandé que le nettoyage des balises de l'aérodrome soit fait par les Services Techniques Municipaux.

Numérotage

Monsieur Michel BAUD souligne que la maison située Chemin des Mûres, après le lotissement le Clos des Mûres, n'a pas de numéro.

Rond-point du Grand Pont

Monsieur Stéphane DELAPRE demande s'il est possible de voir le plan du futur rond-point au Grand Pont.

Monsieur le Maire explique que le document ne peut être montré car il n'est qu'à l'état de projet.

M. DELAPRE demande à ce que l'emprise du rond-point n'empiète pas de 2 mètres chez lui. M. le Maire lui fait remarquer que le terrain appartient à son fils et non à lui et qu'un rendez-vous est fixé avec son fils le 27 Mai pour lui présenter le dossier. Comme M. le Maire l'avait expliqué par téléphone à son fils puis à M. DELAPRE, il n'y a pas d'obligation à ce que son fils cède du terrain pour le rond-point mais que cela permettrait d'améliorer la visibilité.

M. le Maire précise qu'il a demandé à rencontrer au préalable M. BRETIN de l'Agence Routière Départementale car il considèrerait l'emprise du rond-point trop proche de cette habitation. Suite à cette rencontre, M. BRETIN a expliqué que, déplacer l'emprise du rond-point nécessiterait des études environnementales, ce qui prolongerait la réalisation de la sécurisation de ce carrefour.

M. DELAPRE considère qu'il serait préférable d'attendre et de revoir ce dossier.

M. le Maire s'étonne de la demande de M. DELAPRE, puisque ce dernier, ainsi que deux autres conseillers, estimaient cet aménagement comme étant urgent, avis que M. le Maire partage.

M. le Maire est satisfait que ce projet d'aménagement soit proposé rapidement par l'ARD suite à la demande de mise en sécurité faite par la commune.

Extraits de la séance du 27 juin 2016

Budget général - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2016.

Il convient de modifier les prévisions en matière de dotations au vu des attributions définitives, et de prévoir la redevance pour occupation de terrains aménagés par la station d'épuration, conformément à la délibération du 29 mars 2016. Ces recettes supplémentaires d'un montant de 125.029,00 € sont réparties sur les comptes de dépenses : 617 Honoraires et 022 dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

En matière d'investissement, la résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Vendée Expansion permet de dégager une somme de 54.421,55 € à répartir dans l'opération 43 complexe sportif pour le modulaire Tir à l'arc et dans le compte 020 dépenses imprévues. Il est également proposé d'inscrire une somme de 3.000,00 € en dépense et en recette du compte 275 pour un dépôt de garantie dans le cadre d'une location de matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget général tel que ci-dessus présenté.

Restaurant scolaire – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 13 août 2004 a abrogé l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire.

Les prix du service de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par les collectivités locales.

Toutefois, les prix pratiqués ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées au titre du service de restauration.

Le conseil municipal, lors de sa séance en date du 6 octobre 2014, avait fixé les tarifs suivants pour l'année 2015 :

- repas maternelle : 3,00 €
- repas primaire : 3,30 €
- repas adultes : 6,55 €
- repas Marelle : 3,15 €

Monsieur le Maire propose une augmentation générale de 3%, et de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 22 août 2016 tels que suit :

- repas maternelle : 3,10 €
- repas primaire : 3,40 €
- repas adultes : 6,75 €
- repas Marelle : 3,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 22 août 2016 tels que suit :

- repas maternelle : 3,10 €
- repas primaire : 3,40 €
- repas adultes : 6,75 €
- repas Marelle : 3,25 €

VOTE : OUI : 19 ABSTENTION : 4

Vidéoprojecteur de la salle polyvalente – Fixation du tarif de location

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un vidéoprojecteur destiné à la salle polyvalente. Cette acquisition permet à la commune d'enrichir son offre de prestations proposée aux usagers de la salle.

Soucieux d'encourager le développement de la vie associative sur le territoire belvérois, Monsieur le Maire propose d'adopter un tarif de location avantageux pour les associations domiciliées à Beauvoir sur Mer.

Il convient donc de fixer le tarif de location de ce nouveau matériel, ainsi que celui de la caution qui sera préalablement exigée par la commune. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 100 € par jour pour les particuliers + 200 € de caution,
- 100 € par jour pour les personnes morales autres que les associations + 200 € de caution
- 100 € par jour pour les associations

non domiciliées à Beauvoir sur Mer + 200 € de caution
- 50 € par jour pour les associations domiciliées à Beauvoir sur Mer + 200 € de caution

Denis TESSON considère que le montant de la caution n'est pas assez élevé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs pour la location du vidéoprojecteur de la salle polyvalente tels que suit :

- 100 € par jour pour les particuliers + 400 € de caution,
- 100 € par jour pour les personnes morales autres que les associations + 400 € de caution
- 100 € par jour pour les associations non domiciliées à Beauvoir sur Mer + 400 € de caution
- 50 € par jour pour les associations domiciliées à Beauvoir sur Mer + 400 € de caution

VOTE : OUI : 12 NON : 11

Eglise Indemnité de gardiennage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, du fait de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, l'église Saint-Philbert, dont la commune est propriétaire, est mise à disposition de la Paroisse Notre-Dame du Gois, qui en assure la garde.

Cette charge implique des frais d'entretien et de conservation de l'édifice, auxquels la commune peut et souhaite participer.

A cette fin, chaque année, le Préfet de La Vendée informe les communes du plafond indemnitaire applicable.

Au vu de la lettre-circulaire du Préfet de La Vendée du 2 juin 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder, pour 2016, une indemnité annuelle de 474,22 € à la Paroisse Notre-Dame du Gois pour le gardiennage de l'église Saint-Philbert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder, pour 2016, une indemnité annuelle de 474,22 € à la Paroisse Notre-Dame du Gois pour le gardiennage de l'église Saint-Philbert,

VOTE : OUI : 23 NON : 1

Attribution d'une subvention exceptionnelle aux sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de Challans de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers de La Vendée sollicite une subvention exceptionnelle de la part de la commune pour l'aider à prendre en charge les frais d'une sortie qu'elle a organisée aux portes ouvertes du 25 et 26 juin 2016 de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Monsieur le Maire rappelle que la section des sapeurs-pompiers de Challans intervient régulièrement sur le territoire de Beauvoir sur Mer.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 €.

L'association compte 14 adolescents et 4 formateurs bénévoles. Ce projet est en lien avec la formation des jeunes sapeurs-pompiers et contribue à une meilleure connaissance de la profession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 € à la section de Challans de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers de La Vendée.

Acquisition parcelle n° AN n°36

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 48/2016 du 9 mai 2016, elle a approuvé le projet de création d'une voie de desserte entre la zone artisanale du Clos Saint-Antoine et la Route de la Roche sur Yon en vue de

faciliter la circulation des poids lourds, et a décidé d'étudier les possibilités d'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 36, idéalement située le long du Chemin du Fief Robert.

La valeur vénale de la parcelle, d'une superficie de 2 309 m², a été estimée à 21 130 € par le service du Domaine de la Direction départementale des finances publiques de La Vendée.

Monsieur JOLY Jean, propriétaire de la parcelle, est d'accord pour la vendre à ce montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AN n° 36, située au lieudit Le Fief Commun, d'une superficie de 2.309 m², pour un montant de 21.130 € nets vendeur et précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 4

Acquisition parcelle AN n°37

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 48/2016 du 9 mai 2016, elle a approuvé le projet de création d'une voie de desserte entre la zone artisanale du Clos Saint-Antoine et la Route de la Roche-sur-Yon en vue de faciliter la circulation des poids lourds, et a décidé d'étudier les possibilités d'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 37, idéalement située le long du Chemin du Fief Robert.

La valeur vénale de la parcelle, d'une superficie de 3 867 m², a été estimée à 35 380 € par le service du Domaine de la Direction départementale des finances publiques de La Vendée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AN n° 37, située au lieudit Le Fief Commun, d'une superficie de 3 867 m², pour un montant de 35 380 € nets vendeur et précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 4

Acquisition parcelle AT n°202

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n° 202, d'une superficie de 3.262 m², située au lieu-dit Le Fief de la Lande, 85230 Beauvoir sur Mer, et appartenant à Madame Mireille FRADET, qui est d'accord de la céder pour la somme de 323,20 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ladite parcelle pour un montant de 323,20 € nets vendeur en vue de la création d'une aire de covoiturage, qui sera mise à la disposition des usagers de la route, notamment ceux de la route départementale n° 948.

Monsieur le Maire précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Ce projet devrait permettre de réduire les nuisances de la circulation automobile sur l'environnement et les frais de transport, notamment de carburant, des belvéries et belvéries qui empruntent quotidiennement la D948.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n° 202, située au lieudit le Fief de la Lande, d'une superficie de 3 262 m², pour un montant de 323,20 € nets vendeur et précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Contrat communal d'urbanisme - Approbation du projet de convention d'études

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir le concours du Département de La Vendée pour engager un projet de mise en valeur du centre-bourg dans le cadre d'un contrat communal d'urbanisme (CCU), qui permet aux communes de bénéficier de subventions départementales pour réaliser des études et des travaux destinés à renforcer l'attractivité du centre-bourg.

Le Département prendra en charge, dans la limite de 9.000 €, 30 % des dépenses à engager.

La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter de sa signature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention d'études à passer avec le Département de La Vendée dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme, pour la réalisation d'études liées aux aménagements des espaces publics en centre-bourg (secteur grande place et rues avoisinantes) et d'études techniques connexes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Tableau des effectifs Modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Afin d'organiser les TAP pour l'année 2016-2017 il convient de prévoir un emploi d'animateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un

emploi d'animateur saisonnier pour une durée de 6 mois à compter de septembre 2016, à raison de 58h30 sur l'ensemble de la période.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Condoléances

Lecture des remerciements :

- de la famille d'Yves AUVINET suite au décès de Clément AUVINET, père
- de la famille JOLY suite au décès de François JOLY
- de la famille BRIAND suite au décès de Robert BRIAND

Remerciement Subventions 2016 :

Lecture des remerciements des associations :

- des Anciens Combattants et Prisonniers de la Guerre 1939-1945,
- de l'AMPAC (Association Maraichine pour la Promotion de l'Art et de la Culture),
- des Archers du Pays du Gois,
- de la Banque Alimentaire de la Vendée,
- de l'ADMR

Maison des associations

Denis TESSON présente les plans d'aménagements prévus pour la future Maison des associations

Local musique

Marianick TULET rappelle que le grillage à l'entrée de la Résidence Billon est abîmé.

Opération contrôle de vitesse

M. le Maire informe que la Police Municipale va faire, cet été, des contrôles vitesse. Les excès seront verbalisés.

Rond-point au Grand Pont

Maëlle TENDRON demande ce qu'il en est du projet de rond-point au Grand Pont. M. le Maire répond qu'il va bientôt revoir M. BRETIN de l'ARD à ce sujet.

Compteur Linky

Sandrine POUTHÉ où en est la démarche auprès du SyDEV pour savoir à qui appartiennent les compteurs électriques. M. le Maire répond qu'il n'a pas encore rencontré le SyDEV.

Foire des Minées

M. le Maire annonce que la permanence des élus de Beauvoir sur Mer sur la Foire des Minées sera le 13 septembre 2016 de 10h à 16h.



Extraits de la séance du 29 août 2016

Subvention aux associations 2016 – Office Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le montant de la subvention pour l'Office enfance Jeunesse pour l'année 2016.

Par délibération du 29 mars 2016, il a été décidé de verser une subvention à l'Office Enfance Jeunesse d'un montant de 35.150,18 € dont 7.250,18 € de régularisation 2015. Or les 35.150,18 € représentent le besoin pour 2016, la régularisation de 7.250,18 € étant à prévoir en plus.

Il convient d'attribuer à l'Office Enfance Jeunesse 7.250,18 € supplémentaires au titre de la régularisation 2015.

Madame Danièle ROUSSEAU quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention à l'Office Enfance Jeunesse d'un montant de 7.250,18 € au titre de la régularisation 2015.

Temps d'Activités Périscolaires 2015-2016 – Remboursement à l'USM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 14 décembre 2015, elle a approuvé une convention d'objectifs et de mise à disposition de moyen et de personnel avec l'association l'Union Sportive du Marais, laquelle prévoyait la mise à disposition de la commune de Beauvoir sur Mer par l'USM d'un encadrant sportif à raison de 3h par semaine en vue de participer à l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires, étant précisé que la commune de Beauvoir sur Mer remboursera à l'association les charges de personnel correspondantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à l'USM la somme de 331,41 € correspondant aux charges de

personnel pour la mise à disposition par l'USM d'un encadrant sportif dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Gervais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de St Gervais demande à la commune de Beauvoir sur Mer une participation pour 2 élèves scolarisés à l'école publique de St Gervais en 2015-2016, et domiciliés à Beauvoir sur Mer.

La commune de St Gervais demande une participation à hauteur de 590 € par élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à la commune de St Gervais la somme de 1.180 € au titre de la participation pour 2 élèves scolarisés à l'école publique de St Gervais en 2015-2016, et domiciliés à Beauvoir sur Mer.

Future Communauté de communes – Choix du nom

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 40/2016 du 9 mai 2016, elle a émis un avis favorable sur le projet de création d'une communauté de communes par fusion des deux actuelles communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois et extension par le rattachement de la commune de Saint Christophe du Ligneron.

Depuis mai 2016, les 11 maires des communes concernées ont engagé une réflexion conjointe avec l'appui du cabinet d'étude KPMG en vue de construire le futur ensemble intercommunal, notamment ses contours juridiques, financiers et organisationnels.

Il est proposé que cette future Communauté de communes porte le nom de «Challans-Gois Communauté».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la proposition des onze maires des communes membres du futur ensemble intercommunal de dénommer cet ensemble «Challans-Gois Communauté».

VOTE : OUI : 11 NON : 10
ABSTENTION : 5

Future Communauté de communes – Choix du siège

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 40/2016 du 9 mai 2016, elle a émis un avis favorable sur le projet de création d'une communauté de communes par fusion des deux actuelles Communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois et extension par le rattachement de la commune de Saint Christophe du Ligneron.

Depuis mai 2016, les 11 maires des communes concernées ont engagé une réflexion conjointe avec l'appui du cabinet d'étude KPMG en vue de construire le futur ensemble intercommunal, notamment ses contours juridiques, financiers et organisationnels.

Il est proposé que cette future communauté de communes ait son siège à Challans (85300), Hôtel de l'Intercommunalité, 1, boulevard Lucien Dodin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition des onze maires des communes membres du futur ensemble intercommunal de fixer son siège à Challans (85300), Hôtel de l'Intercommunalité, 1, boulevard Lucien Dodin.

VOTE : OUI : 25 ABSTENTION : 1



Future Communauté de communes – Modification préalable des statuts de la communauté de commune du Pays du Gois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour faciliter la mise en œuvre de la fusion-extension des Communautés de communes du Pays du Gois et du Pays de Challans et l'élaboration des statuts de la future Communauté de communes, il convient d'harmoniser les statuts des deux Communautés de communes existantes.

Il convient donc d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes du Pays du Gois (ci-annexé) adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 4 août 2016, pour une entrée en vigueur au 31 décembre 2016 :

Compétences de la Communauté de Communes

I. Compétences obligatoires définies au I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales:

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. Compétences optionnelles définies au II de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, pour la conduite

d'actions d'intérêt communautaire :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.

III. Compétences facultatives :

- Service public d'assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Étude, aménagement, construction, de pistes cyclables, sentiers de randonnée pédestre et équestre,
- Déploiement des réseaux et services d'accès à Internet (très haut débit, WIFI ...)
- Actions de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité routière
- Gestion, évaluation des programmes d'actions dans le cadre des dispositifs contractuels avec le Département, la Région, l'État, l'Union européenne et tout autre organisme.
- Prise en charge de l'accès et du transport des élèves des écoles primaires du territoire de la Communauté de communes vers la piscine pendant le temps scolaire

La nouvelle Communauté de communes qui, au 1^{er} janvier 2017, succèdera à l'actuelle Communauté de communes du Pays du Gois, deviendra compétente dans tous ces domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes du pays du Gois telle qu'exposée ci-dessus à compter du 31 décembre 2016.

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 4

Future Communauté de communes – Choix des compétences

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 40/2016 du 9 mai 2016, elle a émis un avis favorable sur le projet de création d'une Communauté de communes par fusion des deux actuelles Communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois et extension par le rattachement de la commune de Saint Christophe du Ligneron.

Depuis mai 2016, les 11 maires des communes concernées ont engagé une réflexion conjointe avec l'appui du cabinet d'étude KPMG en vue de construire le futur ensemble intercommunal, notamment ses contours juridiques, financiers et organisationnels.

Afin que la future Communauté de communes dispose de statuts qui intègrent à la fois les dernières évolutions législatives et une harmonisation des statuts des deux Communautés de communes initiales, il est proposé d'attribuer à cette future Communauté de communes les compétences mentionnées au projet de statuts de la future Communauté de communes, ci-annexé.

L'assemblée doit émettre un avis sur cette proposition.

Le champ et l'étendue des compétences des deux actuelles Communautés de Communes ne sont pas profondément modifiés. Les adaptations proposées par les maires porteraient sur les points suivants :

a. Compétences obligatoires :

S'agissant des compétences obligatoires des Communautés de Communes définies au I de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions du III de l'article 35 de la loi NOTRe, par renvoi aux dispositions du III de l'article L. 5211-41-3 du CGCT prévoient que : «Les compétences transférées par les communes aux établissements publics existant avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre».

b. Compétences optionnelles

S'agissant de l'harmonisation des compétences optionnelles définies au II de l'article L. 5214-16 du CGCT, les maires proposent que :

- en premier lieu, en matière de «Protection et mise en valeur de l'environnement», la future Communauté de communes serait compétente, sur l'ensemble de son territoire, pour les «Actions en faveur des énergies renouvelables» ;
- en deuxième lieu, dans le champ des compétences de l'«Action sociale d'intérêt communautaire», dans le délai d'un an prévu par les dispositions du III de l'article 35 de la loi NOTRe, la compétence «Enfance-jeunesse», actuellement exercée par la Communauté de Communes du Pays du Gois soit restituée à ses communes membres et que la compétence «Petite enfance» soit assurée par le futur ensemble intercommunal sur l'ensemble de son territoire ; enfin, la compétence «Portage de repas à domicile», aujourd'hui seulement assurée par le Pays de Challans, serait étendue à l'ensemble du territoire de la future Communauté ;
- en troisième lieu, concernant la compétence en matière de «Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire», la compétence relative à l'entretien et au fonctionnement de la zone de loisirs de Saint Urbain sera restituée à la commune de Saint Urbain.

c. Compétences facultatives

La compétence en matière d'« Assainissement non collectif » figure au nombre des compétences facultatives du futur ensemble intercommunal. La loi dispose que, à partir du 1^{er} janvier 2020, la future Communauté de Communes assurera, à titre obligatoire, la compétence « Assainissement - collectif et non collectif ».

En outre, les maires du territoire proposent que, dès le 1^{er} janvier 2017, le futur ensemble intercommunal exerce la compétence en matière de «Gestion des milieux aquatiques et

prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement» sur l'ensemble de son territoire. La loi dispose que, à partir du 1^{er} janvier 2018, cette compétence sera exercée à titre obligatoire par la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'attribution à la future communauté de communes, issue de la fusion-extension, des compétences mentionnées au projet de statuts de la future communauté de communes, tels que mentionnés ci-dessus.

VOTE : OUI : 14 ABSTENTION : 12

Future Communauté de communes – Nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fusion-extension des communautés de communes existantes entraîne inévitablement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes membres.

Les 11 maires des communes concernées proposent de fixer le nombre de sièges du conseil communautaire de la future communauté de communes et leur attribution aux communes membres selon les règles de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, soit 39 conseillers communautaires répartis comme suit :

Beauvoir sur Mer	4
Bois de Céné	1
Bouin	2
Challans	19
Châteauneuf	1
Froidfond	1
La Garnache	4
Saint Christophe du Ligneron	2
Saint Gervais	2
Saint Urbain	1
Sallertaine	2
TOTAL	39

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition des onze maires des communes membres du futur ensemble intercommunal de fixer le nombre de sièges du conseil communautaire de la future communauté de communes et leur attribution aux communes membres selon les règles de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, soit 39 conseillers communautaires répartis comme indiqué ci-dessus.

VOTE : OUI : 23 NON : 3

Études d'assainissement - Agence de l'Eau et Département de la Vendée – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement, prochainement, de marchés publics pour l'actualisation du zonage d'assainissement des réseaux EU-EP et la réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Ce projet a pour but de permettre à la commune d'avoir une vision plus précise du système d'assainissement sur son territoire et de satisfaire à l'obligation d'annexer un zonage d'assainissement au plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

L'Agence de l'Eau et le Département de la Vendée peuvent financer en partie ces études par l'octroi de subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter les subventions possibles, dans le cadre des études d'assainissement à réaliser (diagnostic d'assainissement, zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement) auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de la Vendée et de tout autre organisme habilité à subventionner ces études.

Zone artisanale «Le Clos Saint-Antoine» – Cession de terrain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un permis d'aménager, délivré le 5 septembre 2013, a autorisé la réalisation de la zone artisanale «Le Clos Saint-Antoine».

Les travaux d'aménagement ont été achevés en juin 2014. Par délibération n°114/2014 du 6 octobre 2014, l'assemblée a fixé le prix de vente des terrains cessibles de ladite zone à hauteur de 13 € HT du m².

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DURAND Maurice, demeurant au 10 Grand' Place, 85230 Beauvoir sur Mer, souhaite acquérir, via la SCI «SAFARICE», en cours de constitution, un terrain d'une surface de 1.500 m² sur la parcelle cadastrée section AN n°205, située dans le périmètre de la zone artisanale, afin d'y édifier un laboratoire de charcuterie/ traiteur.

Monsieur le Maire précise que les frais de division seront à la charge de la commune de Beauvoir sur Mer, et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°205 située Rue du Clos St Antoine, pour une superficie de 1.500 m², pour un montant de 19.500 € HT à Monsieur DURAND Maurice via la SCI SAFARICE en cours de constitution, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Il précise que les frais de division seront à la charge de la commune de Beauvoir sur Mer, et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

Projet de voie de desserte de la ZA du Clos Saint-Antoine – Acquisition de parcelles AR n°22 et AP n°59

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°48/2016 du 9 mai 2016, elle a approuvé le projet de création d'une voie de desserte entre la zone artisanale du Clos Saint-Antoine et la Route de la Roche sur Yon afin de faciliter la circulation des poids lourds, et a décidé d'étudier toutes les

opportunités permettant la réalisation de ce programme d'intérêt général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AR n°22, d'une superficie de 4.148 m² située au Fief de la Pierrière, et AP n°59, d'une superficie de 2.250 m² située au Fief Robert, pour un montant respectif de 37.950,00 € et 14.000 €, hors frais liés à la vente.

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 4

Projet de voie de desserte de la ZA du Clos Saint-Antoine – Acquisition des parcelles AP n°61 et AP n°62

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°48/2016 du 9 mai 2016, elle a approuvé le projet de création d'une voie de desserte entre la zone artisanale du Clos Saint-Antoine et la Route de la Roche sur Yon afin de faciliter la circulation des poids lourds, et a décidé d'étudier toutes les opportunités permettant la réalisation de ce programme d'intérêt général.

Cette acquisition se fera moyennant le prix global de 2.550,45 € TTC.

La commune de Beauvoir sur Mer ayant versé une avance dans le cadre de la convention relative à la maîtrise foncière des dites parcelles avec la SAFER, le restant dû s'élève à 1.146,50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles à la SAFER qui les détient dans le cadre d'une réserve foncière, cadastrées section AP n°61 d'une superficie de 4.262 m² située au Fief Robert et AP n°62 d'une superficie de 3.296 m² située au Fief Robert, moyennant le prix global de 2.550,45 € TTC

- précise que la commune de Beauvoir sur Mer ayant versé une avance dans le cadre de la convention relative à la maîtrise foncière des dites parcelles avec la SAFER, le restant dû s'élève à 1.146,50 €.

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 3

SyDEV – Convention pour l'éclairage public de l'Impasse des Jonquilles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une demande de la commune du 12 avril 2016 pour la réalisation d'une opération d'éclairage dans l'impasse des Jonquilles, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de La Vendée (SyDEV) a accepté d'engager et de financer lesdits travaux.

Une convention doit donc être conclue entre l'organisme et la commune afin de formaliser leur relation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention n°2016.ECL.0638 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage Impasse des Jonquilles établissant une participation financière de la commune à hauteur de 2.016 € pour un montant total de travaux de 2.880 € HT.

Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017, il est nécessaire de prévoir un second emploi d'animateur.

Il est donc proposé de créer un emploi d'animateur saisonnier pour une durée de 6 mois à compter de septembre 2016, à raison de 58h30 sur l'ensemble de la période.

D'autre part un renforcement de personnel est nécessaire au restaurant scolaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif «contrat unique d'insertion» (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Monsieur le Maire propose de recruter un C.A.E. au sein de la commune pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent au restaurant scolaire à raison de 20h hebdomadaire.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois renouvelables, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le Maire précise que l'État prendra en charge 80% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un emploi d'animateur saisonnier pour une durée de 6 mois à compter de septembre 2016, à raison de 58h30 sur l'ensemble de la période
- décide de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif «contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi» pour 20h hebdomadaire sur un contrat à durée déterminée de 9 mois, renouvelables, à compter du 1^{er} septembre 2016

VOTE : OUI : 22 NON : 1
ABSTENTION : 4

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Condoléances

Lecture des remerciements :
- de M^{me} Laura CHANSON suite au

décès de sa maman
- de la famille MANDIN suite au décès de Joséphine MANDIN
- de M. Eric RIGAUDEAU suite au décès de sa maman Marguerite RIGAUDEAU
- de M. Michel SANCHEZ suite au décès de sa maman
- de la famille DENOIS suite au décès de François DENOIS
- de la famille TRICHEREAU suite au décès de M^{me} Mimi TRICHEREAU

Remerciement Subventions 2016 :

Lecture des remerciements des associations :
- Conjointes survivants - section de Challans,
- Team Compétition Ecuries Kalypso,
- Bébé et Nous,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Commission «Restaurant Scolaire»

Depuis la mise en place du nouveau marché de restauration scolaire, il convient de créer une commission «Restaurant Scolaire».

Elle sera constituée : de la Commission «Affaires Scolaires», Fabienne DOUX et de Jean-François PILLET.

Préemption

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune préemptera sur la propriété située 12 Rue de la Taillée

Communauté de Communes du Pays du Gois

Le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays du Gois est consultable en mairie.

Maison des Associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le démarrage des travaux est prévu en octobre 2016

Dates des Elections 2017

- le 23 avril 2017 et 7 mai 2017 : élections présidentielles
- le 11 juin 2017 et 18 juin 2017 : élections législatives

Forum des Associations

M^{me} Sophie BRIEE fait appel aux élus pour tenir une permanence lors du forum des associations le 10 septembre prochain.

Denis TESSON, Sandrine POUTHE, Pascal RETUREAU, Cyril BURGAUD, Stéphanie ROBARD, Laura CHANSON seront présents.

Association «Cercle d'Echecs»

Monsieur le Maire informe que l'association sera prochainement dissoute.

Compteur Linky

Mme Sandrine POUTHE demande si le collectif Stop Linky peut intervenir en début du prochain conseil municipal. M. le Maire accepte que le collectif intervienne en début de la prochaine séance du conseil municipal.

Parc du Cornoir

M^{me} Sandrine POUTHE demande ce qui s'est passé au Parc du Cornoir sur les jeux.

M. le Maire répond que les jeux ont été démontés parce qu'ils étaient abîmés et irréparables. Une réflexion est en cours pour en acquérir de nouveaux.

Manifestations du 15 août

M^{me} Isabelle BLANCHARD revient sur l'annulation du feu d'artifices du 15 août et demande si les conditions de sécurité étaient réunies pour la fête du 27 août.

Monsieur le Maire répond que le contexte n'était pas le même et que les gendarmes étaient présents le 27 août et non le 15 août.



Extraits de la séance du 10 octobre 2016

SAUR – Fixation de la redevance d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAUR va prochainement procéder à une campagne de facturation de la redevance Assainissement recouvrée par la SAUR au profit de la commune. Dans ce cadre, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage une modification tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°118/2014 en date du 8 octobre 2014, le conseil municipal avait fixé le tarif de la redevance Assainissement tel que suit :

- Part abonnement : 84 €
- Part au m³ assujetti : 1,50 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prêt DEXIA, contracté pour la construction de la station d'épuration, arrive à échéance cette année. Monsieur le Maire propose en conséquence de revoir ces tarifs à la baisse comme suit :

- Part abonnement : 70 €
- Part au m³ assujetti : 1 €

Monsieur le Maire précise que cela représente une économie de 81,40 € pour un ménage consommant 120 m³, et une baisse de recettes sur le budget assainissement de 95.298 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de la redevance Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017 tel que suit :

- Part abonnement : 70 €
- Part au m³ assujetti : 1 €

VOTE : OUI : 24 ABSTENTION : 1

Voirie de desserte de la Zone Artisanale du Clos St Antoine – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de créer une voie de desserte reliant la zone artisanale du Clos Saint-Antoine à la route de la Roche sur Yon. Ce projet répond à la nécessité de

permettre la circulation des poids lourds sur une autre voie que l'actuel chemin de la Chèvre, inadapté à ce type de circulation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier toutes les opportunités permettant de réaliser ce programme d'intérêt général, et, dans ce cadre, de l'autoriser à solliciter toute subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter les subventions possibles, dans le cadre du projet d'intérêt général de création d'une voie de desserte reliant la zone artisanale du Clos Saint-Antoine à la route de la Roche sur Yon, auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme habilité à subventionner les études et travaux correspondants.

VOTE : OUI : 24 NON : 1

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association dénommée Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer le 5 septembre 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention à hauteur de 500 € à cette association pour l'aider à démarrer son activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'association Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer une subvention à hauteur de 500 €.

VOTE : OUI : 24 NON : 1

Département de la Vendée – Programme mixte de logements Rue des Ecoles – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg (secteur Grande Place et rues avoisinantes).

Deux conventions, en cours d'exécution, ont été signées à cet effet :

- une convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de La Vendée, signée en octobre 2014, en vue de la réalisation d'un projet de logements et de services pour personnes âgées sur les parcelles situées Rue des Ecoles, cadastrées section AY n° 158, 307 et 373.

- une autre convention avec la S.A.R.L. Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques (SAET), conclue en janvier 2015, dans le but de réaliser une étude d'aménagement plus globale de la Grande Place et des rues avoisinantes et de proposer différents scénarii d'aménagement.

La convention avec l'EPF prévoit notamment la réalisation d'une étude urbaine et de programmation sur le secteur de la Rue des Ecoles, consistant «à élaborer un diagnostic sur le secteur de densification pour définir un projet d'aménagement d'ensemble».

Ladite étude a été confiée par l'EPF à un groupement conjoint représenté par le cabinet Sophie BLANCHET Architecte, pour une durée de huit mois à compter du 20 octobre 2015, prolongée de trois mois par avenant passé au mois de mai 2016.

L'étude urbaine et de programmation a abouti à modifier le programme de logements souhaité. Celui-ci comprendra à la fois des logements individuels groupés et des logements intermédiaires ou collectifs. Un des îlots sera destiné à accueillir des seniors.

Par délibération n° 62/2016 du 27 juin 2016, l'assemblée a approuvé le projet de convention Etudes proposé par la Département de la Vendée dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme (CCU), et a autorisé Monsieur le Maire à le signer. Lors de sa réunion du 9 septembre 2016, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé ledit projet de convention, et a décidé, dans ce cadre, d'accorder à la commune une subvention de 9.000 € pour le financement des frais d'études induits par la réalisation du projet ci-dessus présenté.

Monsieur le Maire informe à présent l'assemblée de la possibilité d'obtenir le concours financier du Département de la Vendée, toujours dans le cadre du CCU, mais cette fois afin d'obtenir une subvention destinée à couvrir les frais liés à la réalisation des travaux d'aménagement des trois parcelles précitées, situées Rue des Ecoles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet d'aménagement dans son ensemble et de solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du CCU Travaux en vue d'aider la commune à financer les frais liés au projet précité de réalisation d'un programme mixte de logements Rue des Ecoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le projet de programme mixte de logement Rue des Ecoles dans son ensemble
- décide de solliciter le Département de la Vendée pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du CCU Travaux en vue d'aider la commune à financer les frais liés au projet précité de réalisation d'un programme mixte de logements Rue des Ecoles

Restaurant scolaire Modification du Règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur du restaurant scolaire a été approuvé par délibération n°46/09 en date du 8 juin 2009.

Ce règlement, élaboré au sein des services de la mairie de Beauvoir sur Mer a pour objet de définir les règles de fonctionnement applicables aux élèves des écoles publiques et privées de Beauvoir sur Mer, lors du temps de restauration scolaire.

Il convient de modifier ledit règlement, d'une part, pour tenir compte des changements des modalités de paiement intervenus avec la création d'une régie de recette municipale permettant d'encaisser les ventes de repas au restaurant scolaire (cf. décision du maire n°18-2015 du 6 mai 2015), et, d'autre part, pour autoriser la fourniture par le restaurant de

serviettes de table à chaque enfant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire comme suit :

- Les dispositions de l'article 6 – «Modalités de paiement» sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

«Le paiement des repas se fait par l'achat de tickets de cantine, par chèques ou espèces auprès du secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture, ou par carte bancaire sur le site internet de la mairie : www.mairie-beauvoirsurmer.fr Les familles qui ne s'acquitteraient pas du paiement des repas feront l'objet de poursuites administratives.»

- Les dispositions de l'article 7 - «Hygiène» sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes : «Les serviettes de table sont fournies par le restaurant pour chaque enfant.»

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire tel que mentionné ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Condoléances

Lecture des remerciements :

- de la famille de M. BIRON Alain suite au décès de sa mère Ginette BIRON
- de M. Maurice DURAND suite au décès de sa mère Maryse DURAND
- de M. Maurice GUIHAL suite au décès de sa mère Marie-Thérèse GUIHAL
- de la famille CHARRIER suite au décès de leur fille Sylvie

Lecture des remerciements

- Remerciement de l'Association Atlantic Basket Club Belvéryn pour la subvention accordée,
- Remerciement de l'Association des Commerçants et Artisans de Beauvoir sur Mer pour la collaboration et le bon déroulement de la Foire Saint Michel

Maison des Associations

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux ont commencé,

les bureaux de vote n°3 et 4 seront transférés dans les nouveaux locaux. Il faudra dénommer ensuite le bâtiment ainsi que le pôle économique.

Médecins généralistes

M. le Maire informe l'assemblée que des problèmes existent entre les médecins actuellement. La commune va aménager le rez-de-chaussée de la Résidence BILLON pour accueillir deux médecins qui démissionnent de la SCP actuelle. Le problème interne entre les médecins ne regarde pas la commune, mais il est important de tout faire pour conserver les médecins sur la commune, d'autant plus que le médecin de Bouin est parti.

Une annonce est lancée sur des sites spécialisés pour la recherche d'un médecin généraliste sur Beauvoir sur Mer.

La commune a récemment acheté le cabinet du dentiste Rue du 11 Novembre et la maison Rue de la Taillée à côté, avec pour objectif, de créer un pôle médical.

Laura CHANSON demande ce qui se passerait si on montait le projet de pôle médical et que les médecins partent de la commune. Le Maire répond qu'il prendra des garanties auprès des médecins qui s'engageront dans le projet.

Laura CHANSON demande ce qu'il en est de la clause de non-concurrence mentionnée sur la pétition.

Le Maire répond que cette clause date des années 70 lorsqu'on ne manquait pas de médecins, et espère que cette clause sera reconnue désuète par le Conseil de l'Ordre pour le maintien des médecins.

Le Maire de Beauvoir Sur Mer et le Maire de Bouin vont défendre la suppression de cette clause très prochainement au Conseil de l'Ordre.

Dates à retenir

- Vœux du Maire : 9 janvier 2017
- Sainte Barbe : 14 janvier 2016
- Repas des aînés : 19 janvier 2017
- Accueil des nouveaux arrivants : 7 avril 2017

Terrains SAFER

M. le Maire informe que le haras des Presnes cherchant à se développer, recherche des terrains pour y mettre des chevaux en période hivernale. La commune avait conclu une convention avec la SAFER pour la maîtrise de terrains à l'est de la commune en vue d'un projet de zone de loisirs dans le secteur. Le futur PLU ne permettant pas ce type d'activités dans ce secteur, il est proposé de faire un transfert de stock des terrains concernés au profit de la Communauté de Communes du Pays du Gois.

L'activité équestre étant compatible avec un zonage agricole, les parcelles isolées n'intéresseront sûrement pas la Communauté de Communes.

Nids de frelons

Fabienne DOUX demande si la commune peut réfléchir à participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques. M. le Maire considère que les frelons et guêpes sont aussi nuisibles. Aujourd'hui, on donne le contact de sociétés privées qui viennent détruire les nids. Une réflexion sera lancée pour

conventionner avec une société pour que la commune prenne en charge la destruction de ces nids. Une délibération sera sûrement nécessaire.

Parc du Cornoir

Sandrine POUTHÉ demande si des décisions ont été prises pour remettre des jeux au parc.

Alizée AMIOT précise que ce ne sera pas fait avant le printemps prochain.

Bibliothèque

Sandrine POUTHÉ regrette qu'on ne fasse pas de demande de subvention pour un espace culturel sur la commune.

M. le Maire informe que la Résidence Billon a été visitée par des aménageurs publics pour qu'ils aménagent le 1^{er} étage. On attend leur retour. Les recettes récupérées pourront servir à payer les investissements pour la bibliothèque/ludothèque.

Salle Omnisports

De grosses fuites sont constatées dans le dojo. Il pleut maintenant dans les vestiaires. Il faudrait trouver

un système pour empêcher la pluie d'entrer, au moins temporairement. Les placards du dojo sont tous pourris.

Ecluse du Grand Pont

Jean-François PILLET demande où en est ce dossier. M. le Maire répond que la convention est en cours d'élaboration.

Sandrine POUTHÉ demande à qui appartient la maison éclusière et la grange à côté. Elle considère que la grange est très dangereuse et qu'il faudrait la sécuriser.

M. le Maire répond qu'on ira sécuriser les abords de la maison et éventuellement détruire la grange.



Mésange bleue

Extraits de la séance du 7 novembre 2016

Cession d'une partie des parcelles AD n°129 et AD n°131

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GABORIT Olivier, gérant de la SARL GABORIT FRERES, entreprise de transport dont le siège est situé rue du Dain, dans la zone artisanale du Dain, souhaite acquérir le pont bascule aujourd'hui hors d'usage ainsi qu'un terrain attenant dans ladite zone artisanale pour y développer son activité professionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder à Monsieur GABORIT 1.035 m² pris sur la parcelle cadastrée section AD n°129, sur laquelle est situé le pont bascule, au montant de l'euro symbolique pour le pont bascule et de 13 € HT du m² pour le terrain soit 13.455 € HT, et de lui céder également 25 m² pris sur la

parcelle cadastrée section AD n°131 pour un montant de 13 € HT du m², soit 325 € HT.

Il est précisé à l'assemblée que le prix de vente au m² est comparable à celui pratiqué dans la zone artisanale «Le Clos Saint-Antoine» (cf. délibération n°114/2014 du 6 octobre 2014), et que les frais d'acte et de division seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de céder 1.035 m² pris sur la parcelle cadastrée section AD n°129, sur laquelle est situé un pont bascule hors d'usage, au montant de l'euro symbolique pour le pont bascule et de 13 € HT du m² pour le terrain soit 13.455 € HT, et de lui céder également 25 m² pris sur la parcelle cadastrée section AD n°131 pour un montant de 13 € HT du m², soit 325,00 € HT, à Monsieur GABORIT Olivier,

- précise que les frais d'acte et de division seront à la charge de l'acquéreur,

Nicolas BÉHAR entre dans la salle et participe ensuite aux votes.

Monuments historiques - Eglise Saint-Philbert – Nouveau périmètre de protection des abords

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'église St Philbert est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et bénéficie à ce titre d'une protection qui s'applique à «tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci» (Article L.621-30-II, 2^{ème} alinéa, du Code du patrimoine).



Le périmètre des 500 mètres comprend à la fois le centre ancien qui s'est développé autour de l'église, mais également des lotissements périurbains qui ne participent pas directement à la mise en valeur de l'église, et qui ne présentent pas de caractère patrimonial qui pourrait justifier leur protection au titre des abords.

Aussi, l'Architecte des Bâtiments de France, en application des articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine, a formulé une proposition de modification du périmètre de protection des abords établi autour de l'église St Philbert, qu'il convient d'accepter.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce projet de délimitation devra être soumis à enquête publique et approuvé en même temps que le Plan Local d'Urbanisme.

Le tracé proposé réduit grandement le périmètre de protection actuel, ce qui devrait avoir pour conséquence de limiter le nombre de dossier d'autorisation d'urbanisme soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la mise en œuvre de la procédure d'institution du nouveau périmètre de protection des abords proposé autour de l'église Saint-Philbert ;
- précise ce projet de délimitation devra être soumis à enquête publique et approuvé en même temps que le Plan Local d'Urbanisme.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme valant révision du Plan d'Occupation des Sols - Bilan de la Concertation et Arrêt du projet de PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a engagé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, valant révision du Plan d'Occupation des Sols, par délibération n°86/2012 en date du 3 décembre 2012.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) le 9 novembre 2015.

Aujourd'hui, il convient d'une part, de tirer le bilan de la concertation en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme et d'autre part, d'arrêter le projet de P.L.U en application de l'article L. 153-14 dudit Code.

Le projet de P.L.U arrêté sera ensuite communiqué pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme et conformément aux dispositions en vigueur des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beauvoir sur Mer, ayant été engagée avant l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du code de l'urbanisme, la présente délibération fait référence à des dispositions du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2015, signalées par un astérisque (*).

Conformément à la délibération du 3 décembre 2012, prescrivant l'élaboration du P.L.U, la concertation a satisfait aux modalités définies par cette délibération. La concertation s'est appuyée sur les moyens d'information et d'expression suivants, ayant permis d'échanger avec le public, de recueillir et d'examiner des observations émises par la population :

- Un affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U. pendant toute la durée des études nécessaires ;
- Des parutions d'articles dans la presse locale ;
- Des informations dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage de la commune (devant la mairie, ainsi que sur le panneau d'affichage électronique lors des réunions publiques), permettant notamment :
 - . d'annoncer les réunions publiques consacrées au P.L.U. par des lettres

d'information spécifiques,

. d'accéder à différents documents aidant à comprendre la démarche et le projet de P.L.U. aux différentes phases de son élaboration :

- Le «porter à connaissance» de l'Etat relatif à l'élaboration du P.L.U.,
- La présentation des phases d'élaboration du P.L.U. et du cadre réglementaire de la procédure, (ayant fait l'objet d'une première réunion publique),
- La présentation du diagnostic territorial et des enjeux, (rappelés lors de la première réunion publique),
- La présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), (ayant fait l'objet d'une première réunion publique),
- La présentation de la traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), sous forme de programmation et de règlement graphique et écrit (ayant fait l'objet d'une seconde réunion publique),
- Des articles dans le bulletin municipal (Aluette Infos n°25, 29, Aluette n°136, 137, 140, 142, 143) incluant des éditoriaux relatifs au P.L.U. et des comptes rendus de séances du conseil municipal relatifs au P.L.U. aux différents stades de l'élaboration du projet de P.L.U., permettant notamment d'informer de l'état d'avancement de l'élaboration du P.L.U. et de la tenue de réunions publiques concernant le P.L.U. ;
- Des articles dans la presse locale pour informer de la tenue de réunions publiques concernant notamment le P.L.U. ;
- Une exposition de panneaux en Mairie à partir du mois de janvier 2015, présentant de manière successive :
 - . Les phases d'étude, le contexte réglementaire de l'élaboration du P.L.U.,
 - . Le diagnostic du territoire,
 - . Les principales orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.),

. La traduction réglementaire du P.A.D.D. : projet de zonage, (plans exposés en mairie et consultation possible en Mairie) du projet de règlement et du projet des orientations d'aménagement et de programmation.

- L'organisation de deux réunions publiques, à la salle polyvalente :

. Réunion du 2 février 2016 relative à la présentation du P.A.D.D., s'appuyant sur un rappel du diagnostic du territoire,

. Réunion du 20 juillet 2016, relative à une présentation suivie d'échanges relatifs à la traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à travers le projet de règlement graphique (zonage) et écrit ainsi que le projet d'orientations d'aménagement et de programmation.

- L'organisation d'une journée de rencontres avec les agriculteurs de la commune, le 23 septembre 2016, afin d'affiner et de mettre à jour le diagnostic agricole, de les informer du projet de P.L.U., de prendre connaissance de leurs projets et de leurs éventuelles observations relatives au P.L.U.

- La mise à disposition du public des différents documents du projet de P.L.U. en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Plusieurs supports d'expression ont été mis à la disposition du public tout au long de l'étude du projet de P.L.U. :

- Un cahier, mis à la disposition du public destiné à recevoir les observations ou suggestions de toute personne intéressée,

- Les possibilités d'entretien avec Monsieur le Maire et l'Adjointe à l'urbanisme,

- La possibilité d'écrire au Maire,

- Les réunions publiques avec la population citées précédemment.

Toutes les remarques et observations formulées par la population, que ce soit sur le cahier, par courrier ou lors des réunions organisées dans le cadre de la concertation du P.L.U., ont fait l'objet d'un examen par le bureau d'études et la Commission en charge de l'élaboration du P.L.U. Ainsi, une vingtaine d'observations ou suggestions ont été émises et examinées, durant toute la concertation.

Les principales demandes ou observations véhiculées sur le registre, par courrier ou lors de rencontres avec le public (réunions publiques) ont pour objet :

- le classement en terrains constructibles pour favoriser la construction (réalisation de constructions principales destinées au logement ou pour de l'activité),

- le classement en secteur adapté pour permettre l'extension de la construction principale, en secteur de marais,

- l'expression de réticences sur le projet d'espace de camping et de loisirs sur le secteur défini par le projet de P.L.U.,

- le classement de terrain pour assurer l'implantation d'une exploitation agricole (en zone agricole),

Celles-ci ont été étudiées, certaines ayant contribué à faire évoluer le projet de P.L.U. tout en respectant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

La concertation a notamment permis de :

- Ajuster le périmètre et le zonage de certains secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation (notamment les secteurs OAP7a, OAP9, OAP14), afin d'en faciliter l'aménagement cohérent tout en respectant les orientations du P.A.D.D. et dans une optique de gestion économe et rationnelle de l'espace,

- Préciser la délimitation de secteurs agricoles et du secteur d'activités économiques, vers le chemin de l'Ormeau,

- Confirmer ou repréciser le zonage de terrains constructibles, notamment sur les limites de l'agglomération,

- Intégrer ou préciser la possibilité de changer la destination d'anciens bâtiments agricoles (en zone agricole),

- Insérer dans la programmation de logements à dix ans, une partie de secteur d'extension urbaine, chemin du Fief Buord sans que cela remette en cause les orientations générales du P.A.D.D.

N'ont pas été prises en compte de manière favorable, les demandes de classement de terrain en zone constructible (pour de l'habitat) qui ne respectent pas les orientations

générales du projet d'aménagement et de développement durables.

En particulier, les demandes concernées par un maintien dans un projet de classement ne permettant pas la construction nouvelle à usage d'habitat ou d'activités, visent :

- des terrains localisés en zone agricole, n'étant pas situés en continuité de l'agglomération et ne s'inscrivant pas dans les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

- des espaces en extension de l'agglomération, présentant un intérêt pour leur valeur naturelle ou agricole et/ou ne répondant pas aux objectifs et orientations du P.A.D.D., notamment aux objectifs de définition des extensions urbaines, sont maintenus dans un zonage ne permettant pas la construction nouvelle à usage d'habitat ou d'activités.

Malgré des demandes de classement en espace immédiatement constructible, certains terrains ont été maintenus dans un classement en secteur 2AU (fermé à l'urbanisation au projet de P.L.U.) dans le respect des orientations générales du P.A.D.D., notamment au Sud de l'agglomération (chemin du Fief Buord).

Après étude comparative de sites potentiels, en continuité de l'agglomération dans le respect des dispositions de la loi Littoral, le projet de P.L.U. prévoit aussi le maintien du projet de secteur destiné à de l'hébergement et à des activités de loisirs, en cohérence avec les orientations générales du P.A.D.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Tire le bilan de la concertation telle que décrite ci-dessus : malgré les observations reçues, décide de maintenir les orientations du projet en l'état et décide de poursuivre la procédure ;

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) tel qu'il est annexé à la présente ;



- Précise, conformément à l'article L. 153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme, que la présente délibération et le projet de P.L.U annexé à cette dernière seront transmis pour avis à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- Monsieur le Directeur de la D.R.E.A.L,
- Monsieur le Directeur de l'A.R.S (Agence Régionale de la Santé),
- Monsieur le Directeur du Service Départemental de l'Architecture,
- Messieurs les Présidents du Conseil Départemental de la Vendée et du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président de la section régionale de Conchyliculture,
- Monsieur le Président du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord-Ouest Vendée,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Gois,
- Messieurs les Maires des communes limitrophes : Bouin, La Barre de Monts, Saint Gervais, Saint Urbain

Conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Condoléances

Lecture des remerciements :

- de la famille DRONET suite au décès de Gustave DRONET
- de la famille ROBARD suite au décès de Joël ROBARD
- de M^{me} PUBERT suite au décès de Serge PUBERT

Lecture des remerciements

Remerciement de l'association Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer pour la subvention accordée.

Fusion des Intercommunalités

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion du conseil à huis clos est prévue le 23 novembre à 19h pour expliquer le fonctionnement de la fiscalité de la future intercommunalité.

Travaux Salle Polyvalente

M. le Maire informe l'assemblée que la salle polyvalente sera fermée en septembre/octobre 2017 pour faire des travaux de réparation, notamment le changement d'ouvertures, changements des plafonds, peintures intérieures, réfection de la toiture.

Date du prochain conseil municipal

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal sera normalement le 12 décembre 2016, il se pourrait qu'il y ait une dernière réunion de conseil avant la fin de l'année pour désigner les délégués communautaires.

Assainissement

M. le Maire annonce le lancement de diagnostic et schéma directeur d'assainissement qui permettra d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour les travaux à venir.

Il annonce également le lancement d'un marché consistant à rechercher un assistant conseil afin de relancer une procédure de DSP (Délégation de Service Public) pour gérer l'assainissement car le contrat d'affermage de la SAUR s'arrête au 31/12/2016.

Rue du 8 Mai et 11 Novembre

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des riverains demandent, sous forme de pétition, la mise en sens unique de la rue du 8 Mai et du 11 Novembre.

M. le Maire considère qu'il sera compliqué de tout mettre en sens unique. M^{me} TULET rappelle que pour aller à l'école, il n'y a aucun trottoir. Il faudrait élargir les trottoirs et rétrécir la voirie.

M. le Maire craint qu'avec un sens unique la vitesse augmente. Sandrine POUTHÉ propose un ralentisseur ou un radar pédagogique. Un projet pour 2017 ne sera pas réalisable, mais à étudier pour les années suivantes.

En attendant, le panneautage sera revu pour mettre en place des panneaux 30 clignotants ou un radar pédagogique.

M. Peter ANDRE précise que si aménagement il y a, il faudra prévoir un effacement de réseau.

Ce dossier sera abordé en prochaine commission Voirie.

M. le Maire informe qu'on lui a demandé le sens unique de la Rue Saint Nicolas.

Un véritable circuit devra être mis en place pour traverser le bourg, en consultant la population belvédérine.

Médecins

M^{me} Isabelle BLANCHARD demande ce que devient le dossier des médecins.

M. le Maire répond qu'il est allé au Conseil de l'Ordre avec ses collègues Maires. Le Conseil de l'ordre n'a pas de compétence sur la clause de non-concurrence et que celle-ci ne peut être annulée que par l'ensemble des membres de la SCP.

Le Maire rencontre prochainement le Docteur HUMBERT. Une commission de sécurité a lieu le 8 novembre pour mettre 2 médecins et 3 infirmières dans une partie de la Résidence Billon.

Rond-point Rue des Sables

M^{me} Sandrine POUTHÉ demande ce qu'il en est du projet de rond-point sur la route de Fromentine.

M. le Maire répond qu'une propriété doit être acquise par le Département.

Compteur Linky

M^{me} Sandrine POUTHÉ souhaite connaître la réponse du SyDEV sur la propriété des compteurs Linky. M. le Maire répond qu'il n'a pas eu de réponse.

Sandrine POUTHÉ considère que le Maire prend ce dossier à la légère et le regrette. M. le Maire rappelle que chacun peut refuser le compteur Linky mais que le coût du déplacement sera par conséquent facturé.

Sandrine POUTHÉ demande à ce que le refus du Linky soit inscrit à l'Ordre du jour d'un conseil municipal.

Déclarations préalables

22/06/2016
Caisse Régionale
du Crédit Maritime
14 Grande Place
Modification de façade

22/06/2016
DOS SANTOS Sabrina
16 rue des Ecureuils
Edification d'une clôture

04/07/2016
ARTUS Thierry
26 route des ostréiculteurs
Edification d'une clôture

12/07/2016
FOURNIER Patrick
37 rue du Puits Pineau
Changement des ouvertures

12/07/2016
GERAULT Daniel
6 rue des Acacias
Extension et création d'un
appentis

12/07/2016
FOURNIER Patrick
37 rue du Puits Pineau
Réfection de la toiture de la
Laiterie et
aménagement d'un local

01/08/2016
ROMANENS Michel
21 rue de la Petite Gare
Construction d'une véranda

26/08/2016
GIRAUD Alain
Le Bon Voisin
Démolition d'un appentis
instable et construction d'une
zone refuge

21/09/2016
LEMAITRE Gilbert
5 chemin des Vergettes
Construction d'un préau

17/10/2016
SAN JUAN Frédéric
79 avenue des Moulins
Construction d'un garage

17/10/2016
LEDUC Roger
84 rue des Sables
Installation de 6 panneaux
solaires photovoltaïques

24/10/2016
GABORIT Yvonne
3 rue du Château Gaillard
Modification de façade

04/11/2016
FOUCHER CONSTANTIN
Sylvie
33 rue de Nantes
Modification de Façade

09/11/2016
BUISSON Patrick
17b rue de Nantes
Edification d'une clôture

16/11/2016
VINIACOURT Patrick
3 rue du 11 Novembre
Modification de façade

18/11/2016
GATTU Luigi
4 rue des 4 Saisons
Edification d'une clôture

29/11/2016
Solution Energie
5 chemin des Vergettes
Installation de panneaux
photovoltaïques

29/11/2016
LEGRAND Christophe
7 rue du Vieux Puits
Construction d'une véranda

30/11/2016
AMIOT François
20 chemin de la Grande Filée
Edification d'une clôture

12/12/2016
Cabinet CESBRON
31 rue du Cornoir
Détachement de parcelle

20/12/2016
LONGUET Jean-Claude
3 rue des Mésanges
Construction d'une piscine

20/12/2016
Communauté de communes
Pays du Gois
Rue du Dain
Edification d'une clôture

22/12/2016
Point de Vue Optique
7 Grande Place
Modification de façade

Permis de construire

21/06/2016
GOUPILLEAU Jacques
Le Pré Perrot
Création d'une zone refuge

21/06/2016
LEROY Marcel
17 rue de Nantes
Démolition partielle
du bâtiment

30/06/2016
GRONDIN Bertrand
Rue de la Papinière, Gde Rue
Construction d'une maison
d'habitation

08/07/2016
MERCIERE Loriane et
Mickaël
9 chemin de la Commanderie
Construction d'une maison

26/07/2016
POULETTY Jean-François
La Vrignée
Construction
d'une zone refuge

DELAPRE Stéphane et Annie
Le Quairuy
Construction d'une véranda

01/08/2016
THABORET Dan
10 rue des 4 Saisons
Construction d'une maison
d'habitation

01/08/2016
ROMANENS Michel
21 rue de la Petite Gare
Construction d'une véranda

08/08/2016
CRCPL
Rue des trois Alexandre
Réhabilitation en pôle tertiaire

01/09/2016
SUHARD Stéphane, Isabelle
3 rue des 4 Saisons
Construction d'une maison et
clôture en façade

01/09/2016
GATTU Luigi
4 rue des 4 Saisons
Construction d'une maison

15/09/2016
FALLOURD Daniel
12 bis rue des Halles
Transformation d'un magasin
en habitation

26/09/2016
BLEU OCEANE représenté
par M. JOLLY Yannick
28 route de la Roche
Démolition totale d'un bâtiment

07/10/2016
GAUDIN Lucette
20 rue du Port
Démolition partielle
et Abri de jardin

07/10/2016
LEROY Fabrice
Chemin des Mûres
Construction de
deux logements

20/10/2016
JANSON Gaëtan
11 rue Jean Jacques
Mouilleau
Construction d'une maison

27/10/2016
RETUREAU Sylvie
Les Brelles
Agrandissement d'une
stabulation et d'un hangar
de stockage pour couvrir
une zone de stockage
existante avec panneaux
photovoltaïques

04/11/2016
LEAUTE Florence
3 rue de Nantes
Démolition maison

04/11/2016
SIVU Gendarmerie de
Beauvoir sur Mer
Rue des Sables
Construction de 3 logements

07/11/2016
BILLET Jean Charles/
RABALLAND Maud
Rue du Port
Construction d'une maison

17/11/2016
DUPONT Bruno et Marie José
Lotis. Le clos des Mûres
Construction d'une maison

19/12/2016
THIBAUD Emmanuel
5 rue du Jusant
Construction d'un garage

État Civil

Nos joies

À la Maternité de Challans

Le 7 août 2016 :
Laly PELLOQUIN
de Mickaël PELLOQUIN
et Elodie PADIOLLEAU

Le 17 août 2016 :
Nino PORCHER
de Nicolas PORCHER
et Aurore MOUILLÉ

Le 10 septembre 2016 :
Jeanne MERCIÈRE POTIER
de Mickaël MERCIÈRE
et Loriane POTIER

Le 24 septembre 2016 :
Alexis BOUÉ
de Nicolas BOUÉ
et Elodie BRIAND

Le 11 octobre 2016 :
Mila PAPIN
de Benjamin PAPIN
et Laura BOSSIS

Le 20 octobre 2016 :
Emma BURGAUD
de David BURGAUD
et Audrey MANDIN

Le 25 octobre 2016 :
Lilou DURAND
d'Olivier DURAND
et Maria CHATALAIN

Le 19 décembre 2016 :
Shannon LABROUSSE MILLET
de Cyrille LABROUSSE
et Jennifer MILLET

A la Maternité de Saint Herblain

Le 05 août 2016 :
Loan ERCEAU
de David ERCEAU
et Malorie BURGAUD

Le 29 août 2016 :
Lucas FOS
de Romain FOS
et Chloé HINDERCHIED

Le 3 novembre 2016 :
Maïna ESTIVAL
de Julien ESTIVAL
et Caroline WLODARCZAK

A la Maternité de La Roche sur Yon

Le 23 décembre 2016 :
Lina HOTTIAUX
de Sylvain HOTTIAUX
et Aurélia MASSINI

Nos mariages

Le 15 juillet 2016 :
Louis REINBOLD
et Catherine PREVOT

Le 2 septembre 2016 :
Sylvain PEIXEIRO
et Antoinette CHARTIER

Le 17 septembre 2016 :
Cédric GIRAUDET et Nelly
ROUSSEAU

Le 24 septembre 2016 :
Sébastien ESTEBAN
et Sandrine PEZON

Nos peines

Le 20 avril 2016 :
René BONNIN, 81 ans

Le 15 mai 2016 :
Robert BRIAND, 83 ans

Le 03 juillet 2016 :
Jean-Michel PÉAUD, 63 ans

Le 08 juillet 2016 :
Gérard RIGAUT, 66 ans

Le 10 juillet 2016 :
Jérémy GAILLARD, 90 ans

Le 10 juillet 2016 :
Marie PLISSONNEAU
épouse BOURDON, 74 ans

Le 11 juillet 2016 :
Anne-Marie TESSIER veuve
TRICHEREAU, 85 ans

Le 12 juillet 2016 :
Joséphine VERRÉ
veuve MANDIN, 96 ans

Le 14 juillet 2016 :
Odile ROBERT
épouse LE BIHAN, 63 ans

Le 17 juillet 2016 :
François DENOIS, 96 ans

Le 22 juillet 2016 :
Christian ESTIVANT, 76 ans

Le 29 juillet 2016 :
Philippe BLAINVILLE, 53 ans

Le 03 août 2016 :
Auguste GIRAUDET, 84 ans

Le 14 août 2016 :
Jean PAJOT, 93 ans

Le 18 août 2016 :
Sylvie CHARRIER, 51 ans

Le 7 septembre 2016 :
Monique BRÉGER épouse NOBLET,
67 ans

Le 13 septembre 2016 :
Michel CASSAGNE, 76 ans

Le 14 septembre 2016 :
Gabriel SINGLANDE, 76 ans

Le 22 septembre 2016 :
Albert MOREAU, 62 ans

Le 27 septembre 2016 :
Marie-Louise BILLON veuve
TOUGERON

Le 27 septembre 2016 :
Thérèse MARTIN
veuve THIBAUD, 68 ans

Le 03 octobre 2016 :
Richard PÉAN, 74 ans

Le 14 octobre 2016 :
Serge PUBERT, 64 ans

Le 02 novembre 2016 :
Liliane CHÂTEL, 75 ans

Le 05 novembre 2016 :
Jean-Louis SALINAS, 74 ans

Le 06 novembre 2016
Alain CHARBONNIER, 64 ans

Le 15 novembre 2016 :
Jacqueline PRÉVOST veuve
CHAUSSY, 82 ans

Le 27 novembre 2016 :
Michel LLAMAS, 73 ans

Le 29 novembre 2016 :
Denise RENAUD
veuve ETOUBLEAU, 79 ans

Le 1er décembre 2016 :
Simonne GUERBETTE
veuve TOUGERON, 94 ans

Le 19 décembre 2016 :
Yvonne DELÉCLUSE
veuve LEFEBVRE, 99 ans

Le 18 décembre 2016 :
Paul MARTIN, 72 ans

Beauvoir sur Mer en Bref



Cérémonie de commémoration

Hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre sur la Place de la Mairie



Avec l'aide du jeune public et à travers un conte, Peter Fribourg a fait découvrir les différentes sonorités des instruments africains.

Menu de fête au restaurant scolaire

Jeudi 15 décembre, c'est dans une ambiance festive que le Père-Noël est venu rendre visite aux enfants et au personnel du restaurant scolaire lors du repas de Noël.



Jean-Yves Billon, Maire, et le Père-Noël entourés de l'équipe du restaurant scolaire



On n'a pas tous les jours 100 ans

Le 23 décembre dernier, Alberte Langibaud, belvéroise et résidente à l'Hôpital local des Mathurins, a soufflé sa 100^{ème} bougie, entourée

Concert Gospel

Le duo piano-voix, Pascal et Warren Saxe Le Bihan, a interprété le gospel sous toutes ses formes dans l'église St Philbert. Avec complicité et pour la première de ce concert présenté le 9 décembre, ils ont offert une vision personnelle et originale du Gospel.



Chansons et comptines du Filaos

Le 15 décembre, près de 300 élèves ont participé au spectacle scolaire offert par la municipalité à l'occasion des fêtes de fin d'année. Véritable invitation au voyage, ce spectacle interactif a permis aux enfants de chanter et de danser sur des rythmes ensoleillés africains et réunionnais. Entouré de ses percussions, le musicien raconte l'histoire de Pierre, petit français en voyage au Sénégal.

Bilan annuel des interventions du centre de secours

Le centre de secours «Christian Thibaud» a effectué **690 interventions en 2016** dont 223 sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Par rapport à 2015, cela représente 144 interventions supplémentaires soit une augmentation de près de 26 %.

de ses proches, du personnel, de la direction, des résidents, de bénévoles d'associations à vocation sociale et de M. le Maire.

C'est tous ensemble et dans une ambiance conviviale qu'ils ont chanté «on n'a pas tous les jours 100 ans».

On en parle...

Jo Cesbron nous a quittés

Maire de Beauvoir sur Mer de 1995 à 2001 et président des Foulées du Gois pendant trente ans mais également président de l'office de tourisme du canton de Beauvoir sur Mer durant vingt-six ans, Joseph Cesbron, appelé «Jo» est décédé subitement le 4 janvier dernier. Il avait 75 ans.



Jo Cesbron lors de la remise des trophées de ses dernières Foulées du Gois en juin 2016

Jo Cesbron a marqué l'histoire de notre commune. C'est lui, avec Jean-Pierre Lévêque, ancien vice-président des «Amis du Gois», qui avait imaginé les Foulées du Gois «cette course unique au monde». Cinq personnes les avaient ensuite créées dont l'actuel et nouveau président, Jean-Marie Blanchard.

Nous adressons toutes nos pensées à sa famille et s'associons à elle dans ces moments difficiles.

Élise Leroy, une jeune belvéroise passionnée de l'écriture

Élise Leroy, jeune belvéroise de 17 ans, fait partie des douze lauréats du concours des jeunes écrivains de langue française. Son manuscrit sera publié aux éditions Buchet Chatel et Élise aura pour marraine l'écrivaine Christiane Baroche.

À seulement 17 ans, elle était la plus jeune candidate de ce concours. Élise Leroy, élève en terminale littéraire à Challans, a été retenue parmi 965 autres manuscrits envoyés. Il fallait écrire de cinq à quinze pages sur un sujet libre. La nouvelle d'Élise, «L'homme étranger», met en présence un jeune garçon de 10 ans et un étranger qui arrive dans le village. L'hostilité générale envers le nouveau venu n'est pas partagée par le gamin et il va en percer le mystère.

En mars 2017, Élise sera, avec les onze autres lauréats retenus, invitée

au salon du livre de Paris pour les résultats finaux. Souhaitons-lui bonne chance !



Elise Leroy

Remise officielle de l'ouvrage «Mémoires du Poilu, Alexandre Dugast»

Le 8 décembre dernier, a eu lieu à Beauvoir sur Mer, la remise officielle de l'ouvrage à la famille du poilu présente. Celle-ci a été précédée d'une conférence animée par Alain Jouanneau, président de la section Histoire à l'Arexcpo, avec pour thème : «Le parcours d'Alexandre Dugast, Médecin Sous Aide Major, Adjudant Chef au 124^e R.I. 11^e section d'infirmiers» puis d'une intervention de Jean Mignet, président de Mémoire du canton du Poiré sur Vie.

Le concept «Mémoires de poilu» a été créé par l'association Vendée Patrimoine dans le cadre

du programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

A partir de 2014, les différentes associations impliquées dans ce projet ont commencé à constituer des dossiers relatifs à la littérature inhérente aux événements de 14/18. La Section Histoire de l'Arexcpo s'est beaucoup impliquée dans la collecte de correspondances des poilus du Nord-Ouest Vendée.

A travers des correspondances échangées entre les poilus et leur famille, la dimension humaniste transparaît.

Depuis 2015, 11 ouvrages ont été publiés dont celui consacré au belvérois Alexandre Dugast. Ce projet d'édition de «Mémoires du Poilu» a été réalisé en partenariat avec la municipalité.

L'ouvrage rassemble 203 correspondances sur les 551 conservées par la famille largement documentées par ses propres

croquis ou aquarelles ou bien encore par des photos prises lui-même. La lecture de la correspondance d'Alexandre Dugast à sa famille, révèle un être très cultivé, empreint d'une éducation rigoureuse mais ouvert à la richesse des rencontres et à la poésie des paysages. Il aura la chance de sortir sain et sauf de cette guerre.

Ces lettres évoquent le quotidien d'un poilu et apportent un témoignage authentique qui permet d'entretenir la mémoire pour la transmettre aux générations futures.



Mémoire de poilu.

La commune conserve ses médecins

Un nouveau Centre Médical vient d'ouvrir ses portes dans la Grand Rue depuis début janvier 2017.

Les docteurs CAILLETEAU et LALLEMAND reçoivent leurs patients dans un bâtiment loué par la commune, au rez-de-chaussée de la Résidence Billon situé 7 Grand Rue. Ce nouveau centre médical accueille également trois infirmières, à savoir Madame ERIEAU, Madame HIRSCHI et Madame CESCHIUTTI.

Suite à l'annonce de leur déménagement du cabinet médical de la Rue du 8 Mai à l'automne 2016, la municipalité, souhaitant tout mettre en œuvre

pour conserver son offre de soins sur la commune, a décidé de leur louer une partie de la Résidence Billon. Les agents techniques municipaux ont rapidement rafraîchi et aménagé le nouveau Centre Médical. Réparti sur 200 m², ce dernier comprend un hall d'entrée, quatre bureaux de consultation, une salle de repos et un bureau de secrétariat.

Secrétariat du centre médical :
02 28 10 10 20 (privilégier les prises de rendez-vous le matin)

Pour prendre rendez-vous ou joindre les infirmières, merci de contacter le 02 28 10 10 20 du lundi au vendredi de 8h à 19h. Après 19 h et le week-end, les infirmières sont joignables au 02 28 10 10 23.



Le secrétariat sur place du Centre Médical est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 13h et le samedi jusqu'à 12h.

Récompenses sportives



La municipalité remercie et encourage tous ces bénévoles et sportifs.

La municipalité profite de la cérémonie des vœux pour féliciter ses champions qui ont remporté un titre départemental, régional ou national dans l'année. C'est également l'occasion de mettre en avant des personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour la vie associative.

Sept associations belvérides ont reçu cette année des récompenses des mains des élus de la commission sport et vie associative. Ce sont tout d'abord les récipiendaires

de l'Océane Twirling qui ont été appelés. 16 twirlers ont été récompensés pour leurs performances lors de différents concours en duo ou en équipes. Dimitri Barraud de la section judo de l'ASCB, les sept membres de l'équipe sénior de la pétanque belvéride et deux licenciés des Archers du Pays du Gois ont reçu un trophée suite à leurs titres de champions départementaux.

Samuel Thibaud, catégorie cadet au club de cyclisme belvéride et double champion de France sur pistes Scratch / Américaine, s'est vu remettre un trophée pour ses nombreux podiums lors de compétitions sur route et sur piste.

Pour finir, deux bénévoles, Daniel Gauvrit du club de tennis et Jean-Pierre Sorin du groupe folklorique «Le Bouquet Salaïe», ont été récompensés pour leurs 35 années de bénévolat associatif.

Les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

D'ici la fin du 1^{er} trimestre 2017, comme pour les passeports biométriques, les cartes nationales d'identité (CNI) nécessiteront de laisser ses empreintes sur un appareil digital.

Jusqu'à présent, pour établir sa CNI, il fallait se rendre dans la mairie de sa commune de résidence.

Bientôt, que ce soit pour un passeport ou une CNI, il faudra se présenter dans l'une des communes possédant un dispositif de recueil d'empreintes numérisées (DR) comme Challans, Noirmoutier en l'Île ou Saint Hilaire de Riez.



Mot de la minorité

BELVERINES, BELVERINS

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2017.

A mi-mandat nous tenons à vous informer des différents dossiers en cours de réalisation et à vous préciser certains points : les salles pour les associations dans l'ancien site Bénéteau (projet pour lequel nous n'avons pas été consulté).

Nous sommes très satisfaits que la municipalité ait été réactive afin que nos deux médecins continuent d'exercer sur la commune

Le PLU arrive en phase finale. L'enquête publique devrait avoir lieu dans les prochains mois. N'hésitez pas à le consulter en mairie

Nous espérons que ce projet finalisé permettra aux jeunes ménages de s'installer sur la commune et ainsi de remplir les écoles.

Les études pour un rond-point à l'intersection de St Jean de Monts - La Barre de Monts sont en cours, nous espérons sa réalisation avant la saison estivale.

Enfin nous souhaitons vivement que les élus belvérides puissent travailler dans la sérénité et l'échange avec la nouvelle intercommunalité CHALLANS-GOIS Communauté

Et nous espérons que cet écrit paraisse dans son intégralité, ce qui nous encouragerait à vous informer objectivement.

Jeux, sport et musique au programme



Escape Game du Daviaud

Jusqu'au 26 février 2017, venez tester l'Escape Game du Daviaud ! Enfermé dans un laboratoire secret, il vous faudra résoudre de nombreuses énigmes pour retrouver un objet légendaire du marais... mais attention vous aurez 60 minutes pour sortir ! (Infos pratique p39)

Fête du jeu : A vos jeux, prêts, partez !

Ouverte à tous, cette nouvelle édition aura lieu le 5 février à la salle polyvalente de Beauvoir sur Mer. Chaque visiteur «joueur» pourra trouver son bonheur parmi des dizaines de jeux qu'ils soient d'ambiance, de réflexion, de stratégie ou bien encore de mémoire. Nouveauté 2017, ceux qui le souhaitent pourront participer à des concours de jeux ou bien encore s'initier dans l'après-midi à l'Aluette (jeux de cartes aussi appelé jeu de la vache). Un espace, sous chapiteau, sera consacré aux jeux en bois. Des jeunes de l'Office Enfance Jeunesse tiendront le bar où pâtisseries, confiseries et boissons chaudes et froides seront proposées.

Dimanche 5 février - 10h/19h - Salle polyvalente - Entrée gratuite

Le Bike & Run du Pays du Gois



Il revient en 2017 pour une seconde édition avec de nouveaux parcours. Bloquez la date du 26 mars, constituez votre binôme et inscrivez-vous dès maintenant !

Quatre épreuves sont au programme
La course des «Chiquottes» (6/9 ans)

partira à 14h30 pour 1200 m. A 15h15, ce sera au tour des «Drôles» (8/13 ans) de prendre le départ pour 2400 m autour du complexe sportif.

Deux courses différentes, ouvertes aux plus de 13 ans, prendront le départ à 16h15 pour un parcours à travers le marais de Beauvoir et de St Gervais : courses XS de 12,5km et S de 25 km

Inscriptions : sur place ou en amont sur le site internet de la mairie de Beauvoir sur Mer : www.mairie-beauvoirsurmer.fr.

Dimanche 26 mars 2017 - Complexe sportif - Ouverture du secrétariat à partir de 13h30.

Organisé par la municipalité de Beauvoir sur Mer et mis en place en partenariat avec le comité départemental de triathlon et le vélo club belvérois.

Concert exceptionnel de l'Ensemble Erwin List

L'église Saint Philbert accueillera l'ensemble «Erwin List» le 31 mars prochain pour la première date de leur tournée vendéenne. Les 60 chanteurs et musiciens amateurs encadrés par des professionnels de la région vous feront le plaisir de découvrir ou redécouvrir des pages du grand répertoire de la musique classique.

Le programme proposé par l'Ensemble Erwin List vous entraînera dans la subtile magie du mariage des sonorités du hautbois et du violon du double concerto de J.S. Bach, dans la légèreté vénitienne de la symphonie pour orchestre d'Antonio Salieri, et dans la profondeur et la magnificence de l'une des œuvres les plus marquantes de Mozart, la célèbre Messe du Couronnement.

Vendredi 31 mars - 21h (durée 1h30) - Eglise St Philbert - Tarif : 12 € - gratuit -15 ans - Réservations possibles au 06 86 11 38 59.

Accueil des Nouveaux arrivants, le 7 avril

L'an dernier, ils étaient près de 90 à avoir participé à la réception des «Nouveaux Arrivants».

La soirée d'accueil des Nouveaux Arrivants est organisée à l'attention de toutes les personnes installées dans la commune depuis moins d'un an.

Déroulement de la soirée

Le but premier de ce temps fort est de présenter aux nouveaux belvérois leur nouvel environnement : sites naturels, patrimoine, les associations, les services et les structures de la commune,... Cette présentation est d'abord proposée par le Maire, Jean-Yves Billon, son Conseil municipal et l'office de tourisme. Puis, elle est complétée par un circuit guidé en autocar.

Autour d'une dégustation de produits locaux, cet accueil convivial a pour but de favoriser les échanges. Une pochette contenant des informations pratiques sur la ville et quelques cadeaux de bienvenue seront remis aux nouveaux belvérois.

Pour participer, il suffit de compléter et remettre le bulletin d'inscription ci-dessous.

Vous êtes installés à Beauvoir sur Mer depuis moins d'un an ? Ne manquez pas cette soirée d'accueil le vendredi 7 avril 2017 à 18 h, salle du Conseil en Mairie de Beauvoir sur Mer.

Accueil des Nouveaux arrivants : bulletin de participation

M^{me} M. Prénom : NOM :

Adresse :

Date d'installation à Beauvoir sur Mer :/...../.....

Précédent lieu de résidence (ville, n° du département) :

Tél. : Courriel :

Je participerai le vendredi 7 avril, à 18h, à l'accueil des Nouveaux Arrivants

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Signature

**À remettre au plus tard le 17 mars au service communication de la Mairie
Hôtel de Ville - B.P. 46 - 85230 BEAUVOIR SUR MER**



Lancement d'une souscription publique pour l'église St Philbert

La commune de Beauvoir sur Mer a la chance de détenir un joyau d'architecture et d'histoire, qui fait pétiller l'œil de tous les spécialistes qui la visitent.

Dans le cadre de sa mission de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement de la restauration de l'Église St Philbert par le biais d'une souscription publique. A l'image de la souscription publique qui avait été lancée pour le rapatriement des anciennes halles métalliques, le conseil municipal a décidé, le 12 décembre dernier, de conclure une convention avec la Fondation du

Patrimoine aux fins de recueillir des dons de particuliers et d'entreprises pour participer au financement de la première tranche des travaux de restauration de l'église.

La première tranche concernera des travaux de drainage du bas-côté Nord et la restauration de la Chapelle de la Vierge. Cette phase de travaux sera la première d'une longue série, puisque la quasi-totalité de l'église sera restaurée.

Une exposition sera prochainement installée au sein de l'église. Elle retracera les découvertes réalisées suite au diagnostic archéologique, à la datation des charpentes et au diagnostic du cabinet JAUNET, Maître d'œuvre de l'opération.



Église de Beauvoir sur Mer

Dernière phase avant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune : l'enquête publique

Lancée en 2012, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pour remplacer le Plan d'Occupation des Sols existant, touche à sa fin.

Le conseil municipal a arrêté le projet de PLU le 7 novembre dernier, rappelant ainsi les enjeux et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le projet de PLU arrêté comprend un rapport de présentation, les plans de zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation positionnées sur certains secteurs de la commune. Ce projet de PLU arrêté par le conseil a été transmis

aux personnes publiques associées (Préfecture, Région, Département, syndicats divers...) afin de recueillir leurs éventuelles observations pour la mi-février 2017. Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique, pour une durée d'un mois, avant d'être approuvé définitivement par le conseil municipal.

Tous les belvédérins seront invités, durant l'enquête publique, à consulter le dossier et à rencontrer le commissaire enquêteur afin de transmettre leurs remarques. Le commissaire enquêteur, dans son rapport, invitera ou non la commune à adapter son projet en conséquence.

Travaux en bref et en images

Les travaux de la maison des associations avancent et son ouverture est toujours programmée pour mars 2017.



Durant deux mois, plusieurs agents techniques municipaux ont été mobilisés pour effectuer les travaux de rafraîchissement et de mise aux normes du nouveau **centre médical** situé dans une partie de l'ancienne Résidence Billon.



Les Halles se sont habillées de lumière pour les fêtes de fin d'année.



Campagne de curage de fossés.

8 kilomètres linéaires sur les 16 existants de la commune ont été réalisés par l'entreprise Charier TP.

Travaux sur le réseau pluvial Route des Sables au printemps

Cette réhabilitation s'effectuera entre le rond-point de Super U et celui de la Croix Blanche pour une durée d'environ trois mois consécutifs.

Nouvelle Communauté de communes Challans-Gois Communauté : ce qui change

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Beauvoir sur Mer est membre de la toute nouvelle Communauté de communes «Challans-Gois Communauté», issue de la fusion des Communautés de communes du Pays du Gois, du Pays de Challans et du rattachement de la commune de St Christophe du Ligneron.

Challans-Gois Communauté regroupe onze communes : Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain, Challans, Bois de Céné, Froidfond, La Garnache, Châteauneuf, Sallertaine et St Christophe du Ligneron, pour une population totale de 45.560 habitants.

Les délégués communautaires élus au sein du conseil municipal pour représenter Beauvoir sur Mer au sein de Challans-Gois Communauté sont : Jean-Yves BILLON, Denis TESSON, Béatrice KARPOFF et Sophie BRIEE. Cette fusion, issue de la loi NOTRe, emporte plusieurs changements :

- Déchets :

La distribution des sacs jaunes se fera désormais en mairie. En fonction du nombre de personnes par foyer, vous avez droit jusqu'à 3 rouleaux de sacs jaunes par an.

Pour toutes questions relatives au service déchets, (**dotation de conteneurs, vente des composteurs, déchèteries**) vous pourrez vous adresser à **Challans-Gois Communauté au 02 51 93 56 73**.

Par contre, en cas de problème de collectes, celles-ci étant encore assurées par Coved durant 2017, les usagers pourront continuer d'utiliser le **N° Vert actuel : 0800 625 136**.

- SIVU Gendarmerie :

Le SIVU Gendarmerie était jusqu'alors rattaché à la Communauté de communes du Pays du Gois. Il est composé de membres élus par les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain et La Barre de Mons. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est rattaché à la commune de Beauvoir sur Mer. Ce sont donc les services communaux, qui suivront la construction de logements

supplémentaires sur le site de la Gendarmerie de Beauvoir sur Mer.

- Office Enfance Jeunesse (OEJ) - Accueil de loisirs «La Marelle» :

La communauté de communes du Pays du Gois participait au financement de l'OEJ et de La Marelle, et était signataire du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Challans-Gois Communauté n'ayant pas pris la compétence enfance jeunesse, celle-ci est également restituée à la commune de Beauvoir sur Mer, qui conventionnera tous les ans avec l'OEJ et La Marelle

- Fiscalité :

L'adhésion de la commune de Beauvoir sur Mer à Challans-Gois Communauté entraîne pour la commune le passage en fiscalité professionnelle unique. Ce sera désormais Challans-Gois Communauté qui percevra la Cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle), et qui la reversera à la commune de Beauvoir sur Mer sous forme d'attributions de compensation.

Par ailleurs, les maires des différentes communes ont affirmé, dès le début de leurs réunions de travail, leur volonté de parvenir à une harmonisation de la fiscalité (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti), tout en maintenant un niveau d'imposition constant pour les contribuables.

L'impôt acquitté restera identique, mais la part versée à la commune et à Challans-Gois Communauté, elle, variera.

Cette nouvelle répartition des taux d'imposition entre la commune et Challans-Gois Communauté est indépendante de l'augmentation des impôts locaux qui pourrait être décidée par le conseil municipal pour équilibrer le budget 2017.

- Compétence économique :

Au titre de ses compétences obligatoires, Challans-Gois Communauté a compétence pour «la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire».

Pour Beauvoir sur Mer, la zone artisanale du Clos St Antoine est par conséquent transférée à Challans-Gois Communauté. Les entreprises intéressées pour s'y installer doivent désormais contacter Challans-Gois Communauté, les acquisitions de terrains se feront avec cette nouvelle intercommunalité.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :

Au titre de ses compétences supplémentaires, Challans-Gois Communauté a fait le choix de prendre la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2017.

Une commission composée d'élus a été créée pour suivre ce dossier sensible pour le secteur.

La Communauté de Communes réfléchit actuellement sur la mise en place d'une taxe, qui sera due par tous les foyers de la communauté, dédiée à financer les travaux sur les milieux aquatiques et la défense contre la mer.



Challans Gois
Communauté

Pétanque belvéridienne

L'assemblée générale de la pétanque belvéridienne s'est tenue le 4 novembre 2016. Le président, Guy Alban, en ouverture de la séance, a remercié l'assemblée de sa présence nombreuse (56 licenciés/79 et 9 adhérents).

Le bilan moral du secrétaire Michel Durandet

Très belle participation aux différents championnats de Vendée (46 joueurs et joueuses).

De nombreux bons résultats en concours départementaux et même nationaux ont permis à Alex Jolly et Dimitri Corbrejaud d'obtenir la classification «Elite» après celle d'Arnaud Jolly en 2015.

Le club se classe 9ème/53 clubs en challenge des clubs (14ème en 2015). Le club dispose aussi désormais d'un arbitre : Zakaria Jlidi.

Le bilan financier présenté par le trésorier J.C. Gledel présente un solde positif grâce aux concours d'été en semi-nocturne, ouvert à tous, qui ont connu une bonne affluence (954 participants sur l'ensemble des 9 concours d'été).

Le prix des licences pour 2017 : 39€ pour les seniors, 27€ pour les féminines, gratuit pour les jeunes et 27€ pour les cartes d'adhérents.

Election du conseil d'administration (élu pour 4 ans) :

Président : Thabore Camille
Secrétaire : Durandet Michel
Trésorier : Boittin Georges
Vice-Président : Bobeuf Jérôme
Secrétaire adjoint : Jlidi Zakaria -
Trésorier adjoint : Da Nazare Carlos.
Autres membres : Bardet Françoise, Bret Simone, Gauvrit Eric, Garriou Jean-Noël, Gendron Katia, Gledel Marie-Anne, Jolly Arnaud, Palvadeau Bernard, Périard Dominique.

En clôture, le président sortant, a vivement remercié l'assistance, les jeunes seniors pour leurs très bons résultats et les bénévoles pour leur engagement dans le club.

La pétanque, sport de compétition et de loisirs, est accessible à tous, des plus jeunes au plus anciens, hommes et femmes qui, nous l'espérons, seront encore plus nombreux à venir nous rejoindre au boulodrome, tous les lundis, mercredis et vendredis après-midis à partir de 14h15.

Renseignements et adhésions

Contacteur
 le 06.29.19.23.85 (*secrétariat*),
 le 06.08.43.57.24 (*président*)
 ou petanquebelverine@yahoo.fr



Camille THABORE, assis au centre, entouré du secrétaire (à gauche), du trésorier (à droite) et du nouveau Conseil d'Administration



Zakaria JLIDI, arbitre du club

Team Compétition Ecuries Kalypso

Le Team remercie la mairie pour son aide financière. Cette dernière a notamment permis l'achat d'obstacles pour l'entraînement des cavaliers des écuries et a donné la possibilité à Anne-Eva Bourgoïn de concourir les Championnats de France Amateur Elite à Tartas (40) où elle a terminé avec son cheval Pouradam à la 24^{ème} place.

La saison de concours reprend également pour nos jeunes avec plusieurs classements à la clé pour Clélia Grimault, Elynn Mesmin, Salomé Fleury, Charlotte Barreteau,...

Les activités du poney-club continuent en espérant voir un jour nos petits cavaliers sur la plus haute marche des podiums.



Le poney-club propose des disciplines et activités telles que le saut d'obstacles, le cross, le dressage, des balades sur site, en forêt ou à la plage, des randonnées, des cours d'équitation,...

N'hésitez pas à venir nous voir aux écuries !

Anne-Eva
 BOURGOIN :
 06 78 29 78 75
 Adresse :
 Ecuries Kalypso
 Le Corquillet
 BEAUVOIR /MER



Sport

Tennis Club Belvérin

Une nouvelle saison a commencé début octobre 2016.

Championnats débutés en novembre 2016

Deux équipes adultes, une équipe +35, une équipe +55 ans ont été engagées en championnat d'hiver. Chez les jeunes, deux équipes de 15/18 ans et une équipe de 13/14 ans ont été engagées en championnat d'hiver.

Ecole de tennis

Cette année, l'école de tennis a vu la baisse de ses effectifs passer de 43 à 38 jeunes de 5 à 18 ans inscrits à l'école de tennis, le nombre d'élèves ne cesse de décroître depuis plusieurs années.

Les cours pour la galaxie tennis concernant les enfants de 5 à 10 ans sont donnés par Christophe COURTINE, éducateur sportif auprès de la Mairie et bien connu des élèves des écoles belvérides.

Tarifs de l'école de tennis

- Enfants (nés en 2011-2010-2009) : 57,50 €
 - Poussin(e) (2008-2007) et Benjamin(e) (2006-2005) : 67,50 €
 - Minimes (2004-2003) et Cadet(e) (2002-2001) : 87,50 €
 - Juniors (2000-1999) : 92,50 €
- Ce tarif comprend la licence, l'assurance et les entraînements ainsi que 7,50 € pour le carnet de tombola.

Suite à l'assemblée Générale du 20/10/2016, M. GAUVRIT Daniel quitte ses fonctions de Secrétaire Général après plusieurs années au club, il est remplacé par M. BOQUET Cédric. Merci également à M^{me} BRUNETTE Maguy qui quitte également le bureau après de nombreuses années comme joueuse, responsable du tennis féminin, et responsable des inscriptions et licences.

Pour tous renseignements concernant le club, veuillez appeler Philippe BOQUET 06.81.68.27.72 ou Cédric BOQUET 06.08.75.95.76

Inscriptions

Par courrier M. BOQUET Philippe 15, allée de la Foliette Beauvour sur Mer
Par mail : tcbelverin@outlook.fr
Par portable : 06.81.68.27.77 ou 06.08.75.95.76
Par téléphone : 02.51.55.76.30



Tournoi open de juillet 2016
Vainqueur 17/18 ans :
Faye Nelson 5/6 (à gauche)
et Rivière Max 15 du club de Paris Manin

Océane Twirling

L'Océane Twirling a repris une nouvelle saison sportive en septembre dernier avec un effectif qui atteint désormais une centaine de licenciés pour l'année 2016/2017.

Une nouvelle compétition en individuel vient de voir le jour avec pour titre «coupe nationale», les moyennes techniques et artistiques des twirlers obtenues lors du championnat départemental détermineront l'accès au régional et national ou directement à la coupe nationale.

A la suite du départemental par équipes organisé par le club en mai dernier à Saint Jean de Monts, la préparation du championnat régional individuel des 18 et 19 février prochains nous a été confiée. Elle aura donc lieu sur le même site. Nous remercions d'avance le comité de Vendée F.S.C.F pour la confiance accordée et les bénévoles qui feront de ce championnat, on l'espère, une réussite.

Effectif global pour cette saison

- 24 monitrices et moniteurs
- 5 AF1
- 6 Juges Niveaux
- 2 Juges Administratifs (+ 3 nouveaux)
- + 4 Compteurs chutes

- 8 équipes et 3 duos
- 24 individuels (répartis dans 11 catégories) en compétition
- L'école de Twirling réservée aux - de 6 ans qui donne en spectacle une chorégraphie au gala.

Dates 2017 à retenir

- Individuels

- 29/01 : Départemental individuel à Mareuil Sur Lay
- 18 et 19/02 : Régional individuel à Saint Jean de Monts
- 1^{er} et 02/04 : Fédéral individuel à Auxerre
- 18 et 19/03 : Coupe Nationale Saint Herblain

- Équipes et duos

- 30/04 : Départemental Equipes à Fontenay Le Comte
- 20 et 21/05 : Régional Equipes à Challans
- 24 et 25/06 : Fédéral Equipes à Châlons en Champagne

- Manifestations

- 11/06 : Vide Grenier au Complexe Sportif
- 30/06 et 01/07 : Gala à la salle omnisports

Très bonne saison sportive à tous. Pour tous renseignements, contacter **Sandrine Huchet** au 06.14.36.70.14 ou oceanetwirling85@yahoo.fr et prochainement sur notre **site internet**.



L'équipe Grand Prix (rêvée de Lucie Grondin et dont Mélissa André faisait partie) lors de la remise de récompenses au départemental équipes du 1^{er} mai 2016 à Saint Jean de Monts



L'équipe des Espoirs 3 à 5 Minimes sur la 3^{ème} marche du podium lors du départemental équipes du 1^{er} mai 2016 à Saint Jean de Monts

Union Sportive du Marais Beauvoir sur Mer

Le club est reparti pour une nouvelle saison avec un duo de Présidents Cédric TESSIER et Pascal AIRIAU.

Forte de ses 151 licenciés, l'USM présente douze équipes dans les différentes compétitions.

Pour les séniors, l'Équipe 1 évolue en D 2 et l'équipe B en D 5 (cette équipe a remporté l'an dernier le trophée départemental du Fair-play).

Pour les jeunes, les U 17 montent en D 2 après une bonne 1^{ère} phase. Les U 15 (en entente avec Bouin/Bois de Céné) montent également en D 2.

Nous comptons deux équipes en U 13 qui, après une bonne 1^{ère} phase, vont évoluer en D 1 et D 3.

Pour compléter cet effectif, une équipe U 11 (Football à 8), une équipe U 9 (Football à 5) et quatre équipes U 7 (Football à 3) participent à des plateaux le samedi.

Les entrainements sont animés par des éducateurs diplômés :

- séniors : Hervé Jarny
- Jeunes : Sony Boury, Michaël Méchin et Christophe Courtine.

Toutes ces équipes sont encadrées par des dirigeants compétents. Le club organise deux lotos, un vide grenier (jeudi de l'Ascension) et une soirée des joueurs pour alimenter un budget conséquent.

Nous sommes fiers de suivre notre jeune arbitre Julien Gaborit dans l'apprentissage de cet exercice nécessaire au bon déroulement des rencontres.

Les joueurs, les éducateurs, les dirigeants, les parents des jeunes et les supporters sont très attachés aux valeurs que le club, au fil du temps, a inculquées au sein de son organisation.

La qualité des installations sportives, la compétence des éducateurs,

l'abnégation des dirigeants et la disponibilité des parents sont les ingrédients indispensables pour dispenser une éducation sportive de qualité.



Julien Gaborit, jeune arbitre du club



Équipe U 17



Aéroclub de Beauvoir Fromentine

L'aéroclub de Beauvoir Fromentine (ACBF) a mis en sommeil ses activités pour la période hivernale. Les pluies abondantes en cette saison obligent, en effet, à une fermeture de la piste (sauf pour les hélicoptères assurant la liaison avec l'île d'Yeu).

L'aéroclub vous accueillera à nouveau au début du printemps sur l'aérodrome situé en bordure de la route départementale D22 entre Beauvoir sur Mer et La Barre de Monts.

Les faits marquants pour 2016 sont :

- L'activité école de pilotage sur avion et sur ULM. Onze élèves sont en formation pour obtenir leur brevet de pilote. Le plus jeune est en classe de seconde au lycée Truffaut de Challans dans lequel il a préparé et réussi son brevet d'initiation aéronautique (BIA) qui lui permet de bénéficier d'une bourse pour sa formation. Le BIA est

proposé par certains établissements de l'enseignement secondaire aux élèves à partir de 14 ans. C'est une première étape dans la formation des jeunes qui ambitionnent de faire une carrière de pilote. L'aéroclub de Beauvoir Fromentine a conclu un partenariat avec le lycée Truffaut.

- L'accueil de nombreux visiteurs pendant les **journées portes-ouvertes** en juillet et août. Ces visiteurs sont aussi bien des personnes en vacances dans la région que des habitants des communes limitrophes de l'aérodrome. C'est l'occasion de venir en famille voir avions et ULM voler, visiter les installations du club ou encore effectuer un vol de découverte en avion ou en ULM.

- L'acquisition d'un nouvel appareil **Pioneer 200**. Cet avion léger, biplace, de nouvelle génération et particulièrement silencieux a été livré début novembre. Il sera dédié à l'école de pilotage, aux vols découverte et bien sûr aux membres du club pour leurs vols privés. L'aéroclub dispose ainsi de 3 appareils : ULM, avion léger deux places et avion de tourisme quatre places.

Pour la saison 2017 (réouverture de la



Pioneer 200

piste en mars ou avril en fonction des conditions météo) l'aéroclub étudie comment permettre l'accès à bord des appareils pour des personnes handicapées. Il sera proposé aussi :

- 6 week-end portes-ouvertes les 29/30 avril et 1er mai, 3 et 4 juin, 14 au 16 juillet, 29 et 30 juillet, 12 et 13 août, 2 et 3 septembre.
- Des packs initiation au pilotage pour faire vos premiers pas en tant qu'élève pilote sur avion, avion léger ou ULM. Découvrez-les sur notre site internet <http://www.aeroclub-beauvoir.fr> ou sur www.facebook.com/aeroclubbeauvoir

Contacts :

Aéro-Club de Beauvoir-Fromentine

Tél : 06 22 43 38 51

Mail: info@aeroclub-beauvoir.fr

Culture-Loisirs

Ambreline

L'association Ambreline vient d'élire son nouveau bureau qui se compose ainsi : **président**, Marc Paquis ; **secrétaire**, Martine Piraud ; **secrétaire adjointe**, Maryline Jolly ; **trésorière**, Françoise Le Sommier **ainsi que ses douze autres membres.**

Ambreline a pour but de partager sa passion pour les poupées réalistes mais aussi pour les créations «fait main» à travers son marché de Noël fin novembre à Beauvoir sur Mer et son exposition le week-end de l'Ascension à Saint Jean de Monts.

La prochaine exposition se déroulera le dimanche 4 juin au Palais des Congrès Odyssée de Saint Jean de Monts.

L'association Ambreline précise que chaque année, elle essaie de faire découvrir de nouveaux créateurs talentueux sur son marché de Noël.

De même pour les expositions de poupées réalistes, dites reborn, elle souhaite développer et rencontrer d'autres passionné(e)s dans cet art difficile mais très intéressant dans sa technique de peinture. Elle propose des ateliers «découverte» pour s'initier au reborn.

Pour ceux et celles qui veulent se joindre à nous, contacter Martine au : 06.20.09.80.07 ou association. ambreline85@orange.fr visiter notre blog: www.ambreline.canalblog.com



Poupée réaliste dite «reborn»

Anim'Show



Anim'Show groupe

Dîner spectacle Anim' Show

trois dates en mars 2017 :

- Samedi 11 mars 20h
- Vendredi 17 et samedi 18 mars 20h

Vente des places le samedi 4 février à l'Ardoise Verte de 8h30 à 13h.

Renseignements :
Briand Denise : 06 08 91 49 95
Robard Yvette : 07 86 79 95 47



Happy Western Dancers - Association de danse country

L'Association «HAPPY WESTERN DANCERS» anciennement nommée «COUNTRY DANCE CLUB» souhaite à tous les Belvérons et leurs proches, **une très bonne année 2017.**

Notre groupe commence à s'étoffer avec une vingtaine d'adhérents et nous avons organisé deux bals Country les 28 mai et 29 octobre 2016 avec une montée en puissance significative pour celui du 29 octobre.

Nous avons également participé aux manifestations organisées pour le Téléthon le samedi 3 décembre en faisant une démonstration de quelques danses Country et aussi en y associant quelques spectateurs volontaires pour une initiation.

Nous tenons particulièrement et très sincèrement à remercier la municipalité pour la mise à disposition de notre salle d'entraînement «L'Abri du Marin» ainsi que le personnel

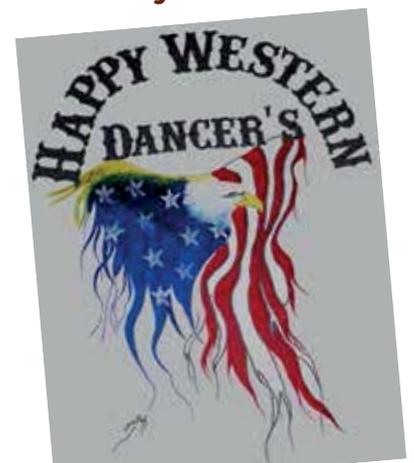
municipal pour l'agencement de la salle polyvalente lors de nos Bals Country.

Nos entraînements se déroulent tous les mardis de 19h à 21h à la salle «Abri du Marin» 235 route du Port.

Nous organiserons notre prochain bal Country le samedi 20 mai 2017 à la Salle Polyvalente de 19h30 à environ 2h le dimanche matin. Ce bal se déroule dans une ambiance sobre et conviviale.

Un grand merci à tous les acteurs et bénévoles qui nous aident dans l'organisation de nos manifestations et assurent le bon déroulement de celles-ci.

**MEILLEURS VŒUX
à tous pour 2017**



Culture-Loisirs

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

L'année 2016 est presque terminée et nous sommes toujours à la recherche d'un(e) Batteur.

L'association «Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer» vient d'enrichir, depuis septembre 2016, le panel associatif de la commune. A peine créée, elle a participé aux forums des associations, le samedi 10 septembre au matin à Saint Urbain et l'après-midi à Beauvoir sur Mer. Cet orchestre constitué, pour le moment de onze musiciens et une chanteuse, a permis de commencer à travailler sur le futur répertoire.

Vous êtes passionné(e) par la musique, vous souhaitez travailler et jouer dans un orchestre enthousiaste et convivial, nous recrutons. Tous les instruments sont les bienvenus. Venez nous rejoindre pour étoffer et renforcer nos pupitres. Vous partagerez des moments merveilleux dans notre aventure musicale et lors de nos prochains concerts. Au répertoire : Mickaël Jackson, Adèle, Queen, Phil Collins, Abba, Madonna, Gainsbourg, les Beatles, Claude François, musiques de films.....

Ce projet, qui nous tient tout particulièrement à cœur, génère des frais auxquelles il nous est difficile de faire face. Le pilotage d'une association nouvelle et le financement de ses activités et de son matériel constituent une tâche souvent bien difficile et qui nécessite un véritable investissement.

Si vous n'êtes pas musicien et souhaitez participer à notre projet, il vous est possible de contribuer pour mener à terme et à la réussite de notre orchestre par un partenariat

que propose notre association ou tout simplement en effectuant un don. Merci d'avance.

**Tous nos vœux pour 2017.
Les membres de l'association.**

**Contact :
Sylvain NINNONET :
06.19.19.24.46**



Les musiciens de l'orchestre lors d'une répétition

L'Outil en Main

**Revalorisation des métiers manuels par le savoir-faire
Pas moins de 15 professions enseignées à L'Outil en main**

Il y a maintenant quelques années, des retraités de diverses professions se sont associés pour faire découvrir leurs métiers à des jeunes de 9 à 14 ans. C'est au 105 route de la Roche, dans un local mis à disposition par la municipalité, que les retraités de métiers manuels transmettent leur savoir et leur tour de main aux jeunes.

Apprendre avec «L'Outil en main» a eu tant de succès que, de 9 au départ, les métiers sont passés à 15 : menuiserie, plâtrerie, plomberie, électricité, peinture, carrelage, mécanique, jardinage, cuisine, boulangerie, pâtisserie, art floral, couture, matelotage et la coiffure. Chaque jeune s'initie à l'ensemble de ces métiers. Il apprend ainsi les

bases de toutes ces professions. S'il n'embrasse pas un de ces métiers, les notions apprises lui serviront plus tard dans la vie. Actuellement, plus de 20 jeunes du secteur suivent régulièrement ces ateliers sous la férule bienveillante de 30 professionnels retraités bénévoles. L'association a besoin de matières premières pour transmettre le savoir.

Elle sollicite la générosité de tous les corps de métiers (peintres, pâtisseries, marins-pêcheurs, menuisiers, etc...) pour la fournir en matières premières nécessaires à l'apprentissage des jeunes (farine pour la boulangerie et la pâtisserie, poissons pour mettre en filets, peinture, plâtre, bois, graines et plants,...).

Tout don sera utilisé au mieux. Les ateliers sont dispensés hors période scolaire le samedi de 9h30 à 12h. La cotisation est de 75 € par an.

Pour tous renseignements ou inscriptions, appeler le 06.16.66.30.68.



Enfance - Jeunesse



ALSH La Marelle

Pour les mercredis et journées des vacances scolaires, inscription à :

Tarifs des journées au centre :

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
Journée	6,88 €	9,12 €	11,20 €	14,72 €	16,24 €	17,68 €
A l'heure	0,86 €	1,14 €	1,14 €	1,84 €	2,03 €	2,21 €
Périscolaire et Péri-centre (la 1/2 h)	0,43 €	0,57 €	0,57 €	1,10 €	1,30 €	1,60 €

Les activités et animations :

Vacances d'hiver (du 13 au 24 février 2017) : «L'animation»

Vacances de printemps (du 10 au 21 avril) : «Les pirates débarquent»

Jeux m'éclate : samedi 25 mars 2017 de 15H à 19H à la médiathèque de Saint Gervais, après-midi jeux en partenariat avec l'Office Enfance

- la journée de 9H à 17H
- à la demi-journée (avec ou sans repas) de 9H à 12H ou de 13H30 à 17H
- accueil péricentre de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30.

Pour les jours d'école, accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à Beauvoir sur Mer de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 18H30, avec de l'aide au devoir les lundis et jeudis soirs de 17H à 18H.

Contacts : ALSH La Marelle
9, rue de la Levée
85230 Beauvoir/Mer - 02 28 10 78 32
Mail : clsh.la-marelle@orange.fr
Site internet : la-marelle.wix.com

Jeunesse et la Médiathèque de Saint Gervais, ouvert à toutes les familles (gratuit)



Visite du village du Vendée Globe le 25 octobre



Fabrication d'un calendrier de l'Avent



Office Enfance Jeunesse

Nouveauté, expérimentation : une nouvelle jeunesse

Ouverture de l'Espace Jeunes de Beauvoir sur Mer

Depuis septembre, nous expérimentons de nouveaux horaires d'ouverture des accueils jeunes sur notre territoire. Ainsi, les jeunes belvéris, âgés de 12 à 16 ans, sont accueillis gratuitement, durant la période scolaire, chaque mercredi et samedi de 14h à 18h au 7, rue St Nicolas.

Une nouveauté : les 16-20 ans

Egalement depuis septembre, cette nouvelle tranche d'âge a sa place au sein de l'OEJ.

L'Espace Jeunes de Beauvoir leur est ouvert chaque samedi de 16h30 à 19h (hors vacances).

Nous sommes à l'écoute des souhaits de ces jeunes pour répondre à leurs attentes, notamment sur leurs questions liées à la culture, la santé, les 1ères expériences d'emploi...

A ce titre, nous leur donnons rendez-vous le samedi 4 février, de 10h à 13h, à Villeneuve en Retz (salle des fêtes de Fresnay), pour la 2ème édition de Jobs d'été 16-25. Pour rencontrer

d'éventuels employeurs, simuler des entretiens, découvrir des métiers saisonniers qui recrutent...

Séjour ski à Ezcaray (Espagne)

Du samedi 19 au dimanche 25 février, 24 jeunes du territoire intercommunal, âgés entre 11 et 15 ans, vont s'adonner aux joies de la glisse dans la montagne espagnole. Ils seront présents le dimanche 5 février à la Fête du Jeu qui aura lieu à la salle polyvalente pour vous rafraîchir et vous alimenter.

Vacances d'Hiver des 9-16 ans (du 11 au 25 février)

Le planning des activités sortira aux alentours du 21 janvier, alors suivez-nous sur Internet ou par téléphone... Pour le construire, nous donnons RDV aux jeunes belvéris, les mercredis et samedis précédents, à l'Espace jeunes, aux heures d'ouverture !

«Jeux m'éclate» à la médiathèque de St Gervais

Après le succès de notre 1er rendez-vous, le 5 novembre, nous remettons le couvert le samedi 25 mars, de 15h

à 19h, autour des jeux de plateau, de pions, vidéo... Un après-midi 100% familles !

Avec le partenariat de la médiathèque et de l'ALSH la Marelle.

Nos contacts pour renseignements et suivre notre actualité :

02.51.54.83.87

Mail :

oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr

Site internet :

wix.com/beauvoir/office_enfance_jeunesse
[facebook.com/oej.beauvoirsurmer](https://www.facebook.com/oej.beauvoirsurmer)



Santé / Social

ADMR

Un sourire au quotidien

**Les services à domicile ?
Tout le monde connaît !**

Mais, savez-vous que pour l'Association de Beauvoir sur Mer ce sont environ 470 personnes qui ont fait appel à l'ADMR en 2016.

Preuve que cette association apporte un réel service à la population locale.

Un membre de la famille hospitalisé ou atteint d'une maladie grave, des travaux ménagers qui deviennent plus difficiles avec l'âge et le handicap, la dépendance qui s'installe, une maman fatiguée par des naissances rapprochées mais aussi le quotidien difficile à prendre en charge quand les deux parents travaillent...

La famille n'est pas toujours proche ni disponible pour apporter une aide régulière.

C'est pour cela que l'ADMR existe depuis près de 70 ans.

L'association de Beauvoir sur Mer emploie 51 salariées, dont 3 secrétaires.

Toutes activités confondues, ce sont plus de 47 000 heures de Travail effectuées.

Les aides à domicile interviennent, parfois tous les jours, les passages sont programmés selon la situation et les besoins de chaque personne. Bien sûr ces services ne sont pas gratuits ! Le coût dépend de la situation de chacun, de l'organisme qui peut prendre en charge, des revenus du demandeur....



Le meilleur moyen pour y voir plus clair, se renseigner à Beauvoir sur Mer auprès du :



Secretariat de L'association

2 Rue Des Écoles
85230 Beauvoir sur Mer
☎ 02.51.49.86.03

Permanences au Public :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Permanences Téléphoniques :

du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30,
le vendredi de 13h30 à 16h

Ou contacter **M. Michel DUPONT**
Président de l'Association

☎ : 06.07.84.57.58

L'Association de Beauvoir sur Mer couvre également les communes de La Barre de Monts, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain

Association pour le Don du Sang bénévole du secteur de Beauvoir

On oublie parfois que le secours aux accidentés de la route ou du travail et le combat contre de nombreuses maladies ne sont parfois possibles que grâce aux dons de sang. C'est pourquoi on fait souvent appel à la générosité des donneurs.

En 2016, 343 personnes (dont 39 nouveaux) se sont présentées aux 3 collectes du secteur. Un grand merci au nom des malades !!!

Ce nombre des donneurs est légèrement inférieur à celui de l'année passée (388 en 2015). Des événements tragiques avaient suscité, alors, un élan de générosité et les collectes avaient accueilli de nouveaux donneurs qui, il faut l'espérer, se représenteront pour un don de sang.

En plus de l'organisation des collectes, l'association présente le don du sang aux écoliers. Nous

avons rencontré quatre classes du secteur en 2016, en accord avec les enseignants et l'Education Nationale. Pour la plupart des enfants, ce fut une découverte et un grand étonnement que des enfants aient besoin de sang ou de médicaments issus de don du sang. La maladie n'épargne pas les plus jeunes : cancer, hémophilie, drépanocytose, etc...

Le sang est un élément essentiel et irremplaçable pour de nombreux malades. Chaque jour en France, 10.000 dons sont nécessaires pour assurer le niveau des réserves disponibles ; la recherche de nouveaux donneurs est un souci pour toutes les associations. Les donneurs habituels savent encourager des jeunes de leur entourage à participer à cette chaîne de solidarité. Merci à eux !!!

Pour donner son sang, il faut avoir 18 ans, être en bonne santé, peser plus de 50 kg et ne jamais venir à jeun.

Pour un premier don on présente une carte d'identité.

Un don de sang est don de vie !



Soleil d'Automne aux Mathurins

Qui sommes-nous ?

Cette association loi 1901 existe depuis octobre 2006. Son rôle est **d'aider à l'animation et à l'accompagnement des personnes âgées**, dans le cadre de l'Ehpad Les Mathurins à Beauvoir sur Mer.

Notre but :

Donner de la vie par des animations dans la maison de retraite, c'est prolonger la vie de nos proches ou amis.



SOLEIL D'AUTOMNE AUX MATHURINS



Le bénévole travaille en collaboration avec l'animateur, le personnel soignant et en accord avec la Direction. **Il signe une charte des bénévoles.**

Présidente :
M^{me} CHAPOTEL Michelle
Tél : 06 32 75 73 10
Trésorière :
Madame FOUCHER Sylvie
Tél : 06 86 52 65 74

Nous avons besoin de vous !

Venez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Téléthon 2016

La manifestation, organisée à l'occasion du Téléthon, s'est déroulée les 2 et 3 décembre 2016.

Les activités proposées tout au long du samedi à la salle polyvalente n'ont pas eu le succès attendu.

Peu de fréquentation malgré les diverses animations proposées.

Pourtant, les membres des associations présentes n'ont pas manqué d'imagination pour proposer des objets de déco de Noël,

pâtisseries et viennoiseries, des balades pédestres et en calèche, animation pompiers, lâcher de ballons, dégustation d'huîtres, jeux de chance et bûches pour sapin de Noël, animations sportives et culturelles sans oublier le fil rouge (vélothon), les objets Téléthon, les crêpes et le vin chaud.

Le verre de l'amitié a clôturé cette journée après les résultats provisoires. Le comité d'organisation remercie chaleureusement les associations, les artisans et commerçants, le conseil

municipal des enfants pour leur participation et leur aide précieuse.

La municipalité est également remerciée pour l'aide apportée par les services techniques, les démarches du service communication et la mise à disposition des salles.

La somme totale versée à l'AFM Téléthon s'élève à **4967.10 €**

BRAVO ET MERCI A TOUS

Le comité d'organisation



Remise de chèque des associations UNC-AFN et médaillés militaires suite au loto du 10 décembre 2016 à la salle polyvalente

Avis aux associations

Pour diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante : communication@mairie-beauvoirsurmer.fr avant le 20/03/2017.
Prochaine parution de l'Aluette le 18/04/2017.

Lutte contre l'influenza aviaire dans les basses-cours

Plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été découverts en France dans des élevages du sud-ouest et dans la faune sauvage.

Si vous êtes détenteurs de volailles ou d'autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- protéger le stock d'aliments de vos volailles des oiseaux sauvages ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des

oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;

- limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volaille sans précautions particulières ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de vos installations.

Par ailleurs, les rassemblements d'oiseaux lors de foires, expositions et marchés sont interdits.

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale de la protection des populations (ddpp@vendee.gouv.fr ou 02.51.47.10.00).

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



Evolution du service déchets en 2017

Tri des emballages : on nous simplifie la vie !

C'est officiel, le recyclage progresse en Vendée et devient plus facile. Les emballages plastiques tels que les pots, les barquettes, les sacs et les films, étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte au recyclage, ont travaillé ensemble pour trouver des solutions pour les recycler et les débouchés pour une deuxième vie.

Dès aujourd'hui, vous pouvez déposer TOUS vos emballages, sans exception, dans le sac jaune :

- tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourt ou de crème, barquettes de beurre, de viennoiserie, de viande en polystyrène, films, blisters, sacs plastiques, sachets de chips, de café, tubes de dentifrice, etc.)
- les emballages en métal, même les petits comme les capsules de café, capsules de bière...
- les emballages en carton et les briques alimentaires.

Ce qui change aussi en 2017...

En conséquence de la fusion de la Communauté de communes Pays du Gois avec Pays de Challans pour devenir Challans-Gois Communauté, au 1^{er} janvier 2017,

- Les sacs jaunes seront à retirer en mairie, les demandes de réapprovisionnement seront à adresser à la Communauté de communes Challans-Gois Communauté.
 - Les demandes de conteneurs à ordures ménagères ainsi que les demandes de composteurs seront à adresser, elles aussi, à la nouvelle Communauté de communes.
- Contact : 02.51.93.56.73.
- Le service de collecte continuant d'être assuré par Coved, en cas de problème de collecte, veuillez composer le N° Vert 0800.625.136.



Pacte régional pour la ruralité en faveur du désenclavement numérique des territoires.



PAS DE RÉSEAU? FAITES-LE SAVOIR!

Téléchargez l'appli Gig@lis et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de votre commune !
Téléchargement gratuit - tests réalisés en 3ans
Plus d'infos sur gigalis.paysdelaloire.fr



Exposition photos à l'Office de tourisme jusqu'à fin janvier.



Escape Game du Daviaud

Dates : du 11 janvier au 26 février
Lieu : Place des 3 Alexandre
Durée max. de la partie : 60 minutes
5 € par joueur.

Réservation obligatoire
à l'Office de tourisme
02 51 68 71 13

Infos pratiques : de 3 à 5 joueurs
(accessible aux enfants à partir de 7 ans
accompagnés d'un adulte)

Horaires hors vacances scolaires :

Mercredi et dimanche :
10h30, 14h, 16h30
Vendredi : 14h, 16h30, 18h30
Samedi : 10h30, 14h, 16h30, 18h30

Horaires vacances scolaires : du 13 au 26 février :

Mardi, mercredi, jeudi et dim. :
10h30, 14h, 16h30
Vendredi et samedi :
10h30, 14h, 16h30, 18h30

Le Daviaud en version très originale
vous présente
avant sa réouverture

L'ESCAPE GAME du Daviaud
60 min. pour sortir!

Enfermé dans le laboratoire d'un professeur aux idées farfelues... Il vous faudra résoudre de nombreuses énigmes pour retrouver un objet légendaire du Pays du Gais, longtemps recherché par les habitants mais jamais découvert.
Fouillez ! Réfléchissez ! Communiquez... et Dépêchez-vous !
Ce jeu d'évasion grandeur nature sera à **BEAUVOIR-SUR-MER** place des 3 Alexandre du 11 janvier au 26 février 2017.
Retrouvez les autres dates en Vendée sur : www.ledaviaud.fr

INFOS PRATIQUES
De 3 à 5 joueurs - Durée de la partie : 1h
Tarif unique : 5 € par personne
Accessible aux enfants à partir de 7 ans accompagnés d'un adulte.
Du 11 janvier au 26 février
> Horaires du 11 janvier au 12 février inclus (fermé : lundi, mardi et jeudi)
Mercredi et dimanche : 10h30, 14h, 16h30
Vendredi : 14h, 16h30, 18h30
Samedi : 10h30, 14h, 16h30, 18h30
> Horaires vacances scolaires du 13 au 26 février inclus (fermé le lundi)
Mardi, mercredi, jeudi et dimanche : 10h30, 14h, 16h30
Vendredi et samedi : 10h30, 14h, 16h30, 18h30
Réservation obligatoire 48 h avant la partie à l'Office de Tourisme du Pays du Gais au
02 51 68 71 13
ou au guichet : 9 rue Charles Gallet, 85230, Beauvoir-sur-Mer

Repas de la Chasse

Date : samedi 4 février - 19h
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par la Société de Chasse

Fête du Jeu

Date : dimanche 5 février - 10h/19h
Lieu : Salle polyvalente
Organisée par la municipalité

Spectacle «Magie et Humour»

Date : samedi 11 février
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par
Challans Gois Communauté

Loto

Date : dimanche 12 février
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par l'APEL

Repas «Couscous»

Date : dimanche 19 février
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par l'UNC-AFN

Loto

Date : samedi 25 février
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par l'ASCB

Repas de la FNATH

Date : dimanche 26 février - 12h30
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par la FNATH

Repas dansant des joueurs

Date : samedi 4 mars - 20h
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par l'USM

Concours «du Cochon»

Date : samedi 4 mars
Lieu : Boulodrome
Organisé par la Pétanque

Dîners Spectacle Anim>Show

Dates : 11, 17 et 18 mars - 20h
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par Anim>Show

Concours de Belote

Date : dimanche 12 mars
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par la Société de Chasse

Concours Départemental Vétérans

Date : mercredi 15 mars
Lieu : Boulodrome
Organisé par la Pétanque

Loto

Date : dimanche 19 mars - 14h
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par le club de la Brun'sie

Concours de Belote

Date : samedi 25 mars - 13h30
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par l'ARSB

Portes-ouvertes École St Joseph

Date : samedi 25 mars - 9h30/12h00
Lieu : école privée St Joseph

2ème Bike & Run

Date : dimanche 26 mars
Lieu : Complexe Sportif
Organisé par la municipalité
(Plus de détails p. 27)



Concert de l'Ensemble «Erwin List»

Date : vendredi 31 mars - 21h
Lieu : Eglise St Philbert
(Plus de détails p. 27)



Stage Tasaka Senseï

Dates : 31 mars au 2 avril
Lieu : Complexe Sportif
Organisé par l'Aïkido

Théâtre avec l'Arrêt du CAB

Dates : 1^{er} (20h30) et 2 avril (15h)
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par l'ARSB

Accueil des nouveaux arrivants

Date : vendredi 7 avril - 18h
Lieu : Hôtel de Ville
Organisé par la municipalité

Noces Maraîchines (repas spectacle)

Date : samedi 22 avril - 20h
Lieu : Salle polyvalente
Organisées par le Bouquet Salaïe

Elections Présidentielles

Date : dimanche 23 avril



Fête du Jeu de Société

2^{ème}
édition

À vos jeux, prêts, partez ! 

dimanche 5 février 2017
de 10h à 19h

Entrée libre

Jeux pour tous les âges, concours,
jeux en bois géants, tombola
initiation à l'Aluette



BEAUVOIR SUR MER
salle polyvalente

Organisée par la municipalité de Beauvoir sur Mer en partenariat
avec l'association «T'as de beaux jeux» et la boutique «Trop Fastoche»

Plus d'infos sur www.mairie-beauvoirsurmer.fr